



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/9
26 juin 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-deuxième réunion
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**RAPPORT FINAL SUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA
CONFORMITÉ**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	2
I. Contexte de l'évaluation	3
II. Présentation de l'Équipe du Programme ActionOzone et du Programme d'aide à la conformité	4
II.1 Contexte.....	4
II.2 Objectifs	5
II.3 Personnel et présence dans les régions.....	6
II.4 Budget	6
III. Activités du PAC dans les régions.....	6
III.1 Préparation et Mise en œuvre des plans et projets d'élimination.....	6
III.2 Élaboration des législations.....	6
III.3 Réseaux régionaux	8
III.4 Initiatives contre le commerce illégal	9
III.5 Missions et contacts de haut niveau	10
III.6 Collaboration avec les autres agences	12
III.7 Activités pour l'élimination des halons.....	13
III.8 Assistance pour l'élimination du bromure de méthyle.....	15
III.9 Centre d'échange d'informations	17
IV. Rôle joué par le PAC pour le maintien et/ou le retour à la conformité	18
IV.1 Présentation de l'état général de la conformité dans les pays visés à l'Article 5.....	18
IV.2 Rôle joué par le PAC pour faciliter la conformité.....	20
IV.3 Difficultés identifiées lors de la réalisation et du maintien de la conformité.....	21
V. Conclusions et Recommandations	22
V.1 Conclusions	22
V.2 Principales recommandations.....	24

Annexes:

Annexe I A	Réseaux régionaux administrés par le PAC
Annexe I B	Carte des pays visés à l'Article 5 membres des réseaux régionaux
Annexe II	Évolution de la non-conformité, par SAO et par région
Annexe III	Exemples de réalisations résultant des activités du PAC
Annexe IV	Personnel du PAC et présence dans les régions
Annexe V	Budget du PAC
Annexe VI	Préparation et mise en œuvre des plans et des projets d'élimination
Annexe VII	Activités des réseaux régionaux
Annexe VIII	Centre d'échange d'informations et Activités régionales de sensibilisation

Résumé analytique

a) Principales conclusions

1. L'évaluation a pour objectif d'examiner les résultats obtenus, recenser les problèmes rencontrés dans le processus de mise en œuvre et déterminer l'efficacité du Programme d'aide à la conformité (PAC), par rapport à ses objectifs. Les principaux éléments d'évaluation ont été définis dans une étude théorique sur l'évaluation du PAC soumise à la 49^e réunion du Comité exécutif (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8). Ces éléments sont résumés dans la section I du présent document qui explique par ailleurs l'approche méthodologique utilisée.

2. D'après le programme de travail du PNUE, le principal objectif du PAC est d'aider les pays visés à l'Article 5 à respecter les mesures de réglementation de 2005, 2007 et 2010, et d'assurer une durabilité à long terme de la conformité. La section II.2 contient une présentation détaillée des objectifs, suivie par une description des ressources financières et en personnel utilisées. Même si sa contribution n'est pas quantifiable, le PAC a influencé de manière significative, la réalisation de la conformité dans toutes les régions, à travers un appui direct à chaque pays et aux activités liées à la résolution des problèmes communs dans des régions différentes. Le travail du PAC a été particulièrement important pour les pays à faible volume de consommation où le PNUE met en œuvre la majeure partie de ses projets de renforcement des institutions, et aussi pour plusieurs autres pays qui ne viennent que de ratifier le Protocole de Montréal. Grâce à l'assistance du PAC, plusieurs pays en situation de non-conformité réelle ou potentielle, sont retournés à la conformité et ont accéléré l'élaboration et l'adoption d'une réglementation, y compris le système de permis.

3. Les administrateurs des bureaux de l'ozone sont généralement bien informés au sujet du PAC et de ses services dont les contributions ont été évaluées très positivement à travers toutes les régions du réseau. Cette évaluation positive s'étend également aux activités régionales où l'échange d'informations, en particulier lors des réunions thématiques et de réseau, a été considéré comme un facteur clé contribuant à l'amélioration de la coopération entre les pays visés à l'Article 5, aussi bien dans une région donnée qu'entre les Unités nationale de l'ozone (UNO) et les autres institutions pertinentes telles que les Douanes, les organisations internationales, régionales ou sous-régionales.

4. Il a été prouvé que depuis la création du PAC, des améliorations quantitatives et qualitatives sont intervenues dans les services offerts par le PNUE dans les pays visés à l'Article 5, comparativement au soutien fourni par le PNUE avant l'existence du PAC. Ces améliorations ont été en grande partie dues à la présence dans les régions, d'un plus grand nombre de cadres possédant des aptitudes professionnelles spécifiques, ce qui a facilité des interactions plus fréquentes et rapides avec les UNO. Pour un programme axé essentiellement sur une assistance de type ``application`` avec peu d'équipements à fournir, l'impact dépend surtout de la motivation, des aptitudes techniques et en communication, ainsi que des initiatives des responsables du PAC. Toute action anormale devrait par conséquent être corrigée rapidement.

5. Le PNUE invite régulièrement les autres agences en présence dans la même région aux réunions générales de réseau, et les équipes du PAC ont à maintes occasions fourni de l'aide aux autres agences, en évitant d'une manière générale, toute intervention directe dans les projets mis

en œuvre par ces dernières, sauf en cas de demande expresse. Dans toutes les régions d'Asie, d'Europe et dans certaines parties de l'Amérique latine, une bonne collaboration a été instaurée avec l'ONUDI et le PNUD. Cependant, des cas de chevauchement d'activités, d'absence de communication et de frictions entre les agences ont été signalés, en Afrique notamment.

b) Principales recommandations

6. Le Comité exécutif pourrait :

- a) Demander au PNUE de concentrer le PAC sur :
 - i) Les pays en situation de non-conformité potentielle ou réelle, eu égard aux difficultés que pourraient rencontrer un certain nombre de pays à réaliser l'objectif de réduction de 85% de leur consommation des CFC en 2007, et par la suite l'élimination totale des CFC, des halons et de CTC avant le 1^{er} janvier 2010.
 - ii) Les pays qui viennent de ratifier le Protocole de Montréal, afin:
 - a. de renforcer leurs structures institutionnelles et développer les capacités locales;
 - b. de faciliter la mise en place d'une législation et des réglementations appropriées sur les SAO; et
 - c. de soutenir les activités de sensibilisation du public.
 - iii) Une participation plus grande des pays visés à l'Article 5 qui ont plus d'expérience, à l'aide aux Parties de la même région qui ont moins d'expérience ou qui viennent d'adhérer au Protocole;
 - iv) Une amélioration du renforcement des capacités locales des formateurs formés, et des instituts de formation partenaires, lors de la phase de "formation des formateurs", afin d'assurer la formation future et continue des agents des douanes et des techniciens en réfrigération sur une base durable. Le PNUE devra développer une stratégie qui intègre la capacité de formation locale, en mettant l'accent sur la responsabilité nationale et la garantie de l'accès au savoir-faire approprié au-delà de 2010.
 - v) Une collaboration plus grande entre les autorités douanières et environnementales, et entre les associations professionnelles, en vue de renforcer la mise en application de la législation;
 - vi) L'assistance, le cas échéant, à l'exécution des réglementations unifiées dans les unions douanières régionales ou dans d'autres domaines de coopération politique et économique.
- b) Demander au PNUE et aux autres agences d'assurer la bonne coordination des activités, afin d'éviter les chevauchements. Plus particulièrement, le PNUE devra

toujours consulter l'agence d'exécution principale chargée de la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination, des PGEF ou autres plans et projets d'élimination avant de fournir de l'assistance en matière de politique ou technique.

I. Contexte de l'évaluation

7. En décembre 2001, le Comité exécutif a approuvé un Programme d'aide à la conformité (PAC) à mettre en œuvre par le PNUE, et dont l'objectif était de fournir une assistance directe, décentralisée et ciblée, spécifique à chaque pays, ceux à faible volume de consommation en particulier, afin de les aider à respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal. Conformément au Programme de travail du PNUE, le principal objectif du PAC consiste à aider les pays visés à l'Article 5 à se conformer aux mesures de réglementation de 2005, 2007 et 2010 et d'assurer une durabilité à long terme de cette conformité.

8. La plupart des activités du PAC peuvent se classer sous le grand titre d'assistance en matière de politiques qui inclut : la conformité, la sensibilisation au niveau régional, les réunions thématiques et de groupes de contact sur des sujets spécifiques et l'assistance inter pays. Le PAC couvre également le renforcement des institutions et les programmes de développement des capacités, le Centre d'échange d'informations et la mise en œuvre des programmes de formation. Le soutien aux UNO pour la collecte et la communication des données ainsi que l'élaboration des législations sur les SAO et la ratification du Protocole de Montréal et de ses amendements constituent des volets particulièrement importants de cette assistance.

9. L'Objectif de l'évaluation consiste à examiner les résultats obtenus, à recenser les problèmes rencontrés dans le processus de mise en œuvre et à déterminer l'efficacité du PAC par rapport à ses objectifs. Les principaux éléments d'évaluation ont été définis dans une étude théorique sur l'évaluation du PAC contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8, soumis au Comité exécutif à sa 49^e réunion. Les questions analysées sont les suivantes:

- a) dans quelle mesure les objectifs du PAC, tels que définis dans les Plans d'activités et autres documents, ont été réalisés?;
- b) l'assistance demandée par les pays visés à l'Article 5 et fournie par le PAC;
- c) la contribution de l'aide fournie par le PAC à la réalisation et au maintien de la conformité, ou au respect des échéanciers d'élimination, des exigences de communication des données et des politiques résultant du Protocole de Montréal et de ses amendements;
- d) la valeur ajoutée du PAC par rapport à l'apport de la plupart des activités du PNUE avant l'approbation du PAC en décembre 2001;
- e) la relation entre les activités financées en vertu du PAC et les projets individuels mis en œuvre par le PNUE
- f) la collaboration et le partage du travail avec les autres agences d'exécution et bilatérales;

- g) dans quelle mesure les recommandations des évaluations de 2001 des réseaux régionaux, et de 2002 du Centre d'échange d'informations, ont-elles été mises en application par le PNUE?

10. Les réunions des réseaux régionaux ont fourni un cadre idéal, et à peu de frais, pour les rencontres avec les administrateurs des bureaux de l'ozone des pays membres des réseaux, les membres des équipes du PAC et les représentants des agences d'exécution et bilatérales travaillant dans chacune des régions. Ainsi, les consultants chargés par le Secrétariat du Fonds multilatéral de mener l'évaluation du PAC ont participé aux réunions de réseau suivantes : réunion du réseau Europe et Asie centrale (10-13 avril 2006); réunion du réseau Afrique francophone (2-5 mai 2006); réunion commune des réseaux Asie du sud-est et Pacifique, et Asie du sud (18-21 mai 2006); réunion de suivi du réseau Amérique latine et les Caraïbes (15-17 août 2006); réunion de suivi du réseau des Caraïbes (21 août-1^{er} septembre 2006); réunion commune des réseaux africains (26-29 octobre) et réunion du réseau Asie occidentale (2-8 décembre 2006).

11. Les consultants ont mené des entretiens avec des administrateurs des bureaux de l'ozone en utilisant un questionnaire conçu pour la présente évaluation, et aussi avec d'autres parties prenantes telles que les responsables des douanes participant à un certain nombre de réunions régionales, les représentants des agences d'exécution et bilatérales, du Comité exécutif, des Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral ainsi que des membres des équipes régionales du PAC. Les statistiques et les documents tels que les Plans d'activités, et les programmes de travail, les rapports périodiques et les rapports du Groupe consultatif du PAC, ainsi que d'autres sources d'information ont été utilisés. Les observations préparées par le Secrétariat du Fonds sur ces documents, et les informations contenues dans les bases des données ont également été analysées.

12. Les études de cas forment la base de ce rapport de synthèse qui présente un résumé des conclusions. Les observations relatives aux projets de rapport sur les régions provenant des équipes concernées du PAC ont été prises en compte dans les versions finales. Les études de cas seront disponibles sur l'intranet du Secrétariat du Fonds dans la section Comité exécutif, bibliothèque des documents d'évaluation, et sur demande sous forme de document papier. Toutes les observations sur le projet de rapport de synthèse provenant du PNUE et d'autres agences d'exécution ont été également prises en compte lors de la rédaction du présent document

II. Présentation de l'Équipe du Programme ActionOzone et du Programme d'aide à la conformité

II.1 Contexte

13. Conformément au plan stratégique du Comité exécutif, le PNUE a effectué une évaluation des services requis pour les pays visés à l'Article 5 pendant la période de conformité, et au cours de l'année 2001. Le PNUE a également commencé à réorienter son programme d'ActionOzone vers la régionalisation de la fourniture de ses services à travers les équipes du PAC auprès des bureaux régionaux du PNUE. En décembre 2001, la 23^e réunion du Comité exécutif a approuvé le PAC en vue de la mise en œuvre par le PNUE (Décision 35/36). Le PAC engage le PNUE à fournir une assistance directe spécifique aux pays visés à l'Article 5, en

particulier les pays à faible volume de consommation, pour les aider à respecter leurs obligations de conformité découlant du Protocole de Montréal. Le Programme ActionOzone du PNUE de la Division technologie, industrie et économie (DTIE) à Paris, a démarré la mise en œuvre de l'approche du PAC depuis janvier 2002.

14. Au cours de la première année de sa mise en œuvre, le PAC s'est concentré sur la régionalisation des activités de projet par le biais de la décentralisation du personnel du PNUE de Paris, le recrutement de nouveaux cadres et la diminution de l'utilisation des consultants externes. Depuis lors, les principales activités ont consisté à fournir l'aide en matière de conformité tout en accélérant la fourniture des services et l'achèvement des projets mis en œuvre par le PNUE, et accusant du retard dans de nombreux cas. Les principales activités étaient et demeurent le service d'aide à la conformité, le Centre d'échange d'informations, les réseaux régionaux, la régionalisation de la mise en œuvre et de la surveillance des projets, et la mise en œuvre directe au niveau des pays.

15. Le PAC a été mis en place suite à de vastes consultations avec les administrateurs des bureaux de l'ozone, les membres du Comité exécutif, le Groupe consultatif informel, le Secrétariat du Fonds multilatéral, les directeurs régionaux du PNUE, les coordonnateurs de réseaux régionaux et le personnel du PNUE ainsi qu'avec les cadres de la DTIE et du Bureau des Nations unies à Nairobi et des conseillers externes. Le PAC a été officiellement présenté aux hauts fonctionnaires des pays concernés. Le programme a été régionalisé avec succès tandis que des modifications ont été apportées avant la fin 2002 aux niveaux administratif et opérationnel, pour faciliter la mise en œuvre du projet.

II.2 Objectifs

16. Les objectifs du programme étaient les suivants:

- a) Permettre aux pays visés à l'Article 5 en situation de non-conformité réelle ou potentielle, de parvenir à la conformité;
- b) Permettre aux pays visés à l'Article 5 de respecter les mesures de réglementation concernant les CFC, les halons, le CTC, le TCA et le bromure de méthyle, à travers l'assistance technique et en matière d'élaboration de politique;
- c) Développer et mettre en œuvre un programme permettant de veiller à ce que les pays qui ont déclaré une consommation nulle de bromure de méthyle, de CTC, de TCA et de halons, maintiennent ces niveaux de consommation;
- d) Fournir l'assistance aux pays à faible volume de consommation par le truchement des PGF;
- e) Accélérer la mise en œuvre des projets du PNUE déjà approuvés; et
- f) Maintenir les éliminations déjà réalisées à travers la fourniture des conseils, la formation, le soutien à la sensibilisation du public, et la fourniture des services du centre d'échange d'informations.

II.3 Personnel et présence dans les régions

17. La dotation en personnel des équipes régionales du PAC était presque achevée avant la fin de décembre 2003. Les coordonnateurs des réseaux régionaux, les responsables de l'exécution des décisions politiques, des PGF, les responsables pour le bromure de méthyle et pour le halons, ont reçu une formation spécifiquement conçue pour améliorer leurs aptitudes, leurs capacités et leurs compétences à apporter aux pays l'assistance nécessaire. Les bureaux régionaux du PNUE offrent, en plus de l'espace d'hébergement, le soutien administratif aux équipes du PAC ainsi que l'accès à leur personnel chargé de l'information. L'annexe IV fournit des informations détaillées sur la constitution du personnel à Paris et dans les régions.

II.4 Budget

18. Entre 2002 et 2006, le budget du PAC a enregistré un accroissement annuel moyen de 6% environ. Cette situation est partiellement attribuable à l'inflation, mais également à l'expansion des activités visant à accélérer l'élimination des SAO dans la perspective des objectifs de 2005, 2007 et 2010 et de l'objectif d'assurer la durabilité au-delà de 2010 (ou 2015 en ce qui concerne l'élimination finale du TCA et du bromure de méthyle, et 2016 pour le gel des HCFC). Cet accroissement résulte aussi des nouvelles activités introduites dans le budget du PAC telles que la sensibilisation au niveau régional, les services de traduction, l'assistance à la programmation et le réseau Europe et Asie centrale. Les traitements du personnel, les frais des réunions et des déplacements ainsi que les autres lignes budgétaires sont financés à travers le budget de base du PAC approuvé annuellement par le Comité exécutif. Pour des informations détaillées sur le budget, bien vouloir se référer à l'Annexe V.

III. Activités du PAC dans les régions

III.1 Préparation et Mise en œuvre des plans et projets d'élimination

19. Le PAC joue un rôle de plus en plus important dans le domaine du développement des capacités, de la préparation et de la mise en œuvre des politiques pour l'élimination des SAO, la fourniture des programmes de formation pour les agents des douanes et les techniciens en réfrigération, l'assistance pour l'institution des systèmes de permis, ainsi que les réglementations sur les SAO et l'aide pour la collecte des données. L'Annexe VI fournit des informations détaillées sur la préparation et la mise en œuvre des projets, par région.

III.2 Élaboration des législations

20. Étant donné que la législation sur les SAO, y compris le système de permis et l'attribution des quotas respectifs constitue un des éléments clés de la conformité, un des objectifs prioritaires du PAC consiste à aider les pays visés à l'Article 5 à préparer, promulguer et mettre en application leurs législations respectives.

21. Dans la région Europe et Asie centrale, plusieurs réunions de groupes de contact ont été organisées pour un examen approfondi et des discussions sur les aspects de la mise en œuvre de ces législations, notamment les plans d'élimination des SAO du Kirghizistan, de la Géorgie, et de la Moldavie. Des consultations en matière de conformité ont été menées dans la perspective

de la préparation d'une législation appropriée, avec la collaboration de l'ONUDI en Albanie en 2004 et en Bosnie-Herzégovine, afin d'élaborer un plan d'action pour l'établissement d'une législation sur les SAO et la mise en œuvre des projets. Grâce à ces activités, l'Albanie a réalisé un retour à la conformité en 2005. En Bosnie-Herzégovine, les difficultés politiques demeurent un obstacle, bien que le pays ait réalisé la conformité en 2005 grâce à son plan d'action. En Arménie, le processus d'approbation du système de permis par le Gouvernement est en bonne voie et l'on s'attend à ce qu'il soit adopté en 2007. La Serbie a soumis au Secrétariat de l'ozone en 2006, un rapport sur son système de permis (grâce à l'aide du PAC), tandis que le Kirghizistan a bénéficié d'une assistance en matière de programmation, pour améliorer sa législation sur les SAO.

22. Dans la région Asie occidentale, le PAC a aidé le Yémen à rédiger et à renouveler une législation globale sur les SAO, fourni à Oman des directives techniques et en matière d'élaboration de politique pour la mise à jour de ses réglementations sur les SAO, et aidé le Qatar à réviser ses nouvelles réglementations sur les SAO qui devront être publiées en 2007. Le PAC a également collaboré avec le Secrétariat du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à la rédaction des réglementations communes sur les SAO pour tous les pays du CCG.

23. Dans la région Asie et Pacifique, une analyse de la législation a été effectuée dans tous les pays. L'équipe du PAC auprès du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a aidé certains pays (tels que le Bhoutan, le Cambodge, le Bangladesh, l'Afghanistan, et le Vanuatu) dans l'élaboration de nouvelles législations, ou l'amendement/l'amélioration des législations existantes (Iran et Indonésie), notamment les systèmes de permis. Le travail sur l'amélioration des réglementations a été effectué par le truchement d'échanges d'informations sur les importateurs et exportateurs agréés, les substances/équipements interdits, en utilisant les fiches d'information actualisées annuellement sur les systèmes de permis de chaque pays, et le Système de consentement préalable en connaissance de cause.

24. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, plusieurs missions techniques ont été effectuées pour aider les UNO dans la rédaction ou la révision des réglementations sur les SAO, ce qui a abouti à des résultats positifs dans sept pays des Caraïbes et deux de l'Amérique du sud (Argentine et Chili). En outre, la révision et l'adoption de la législation sur les SAO ont été achevées en République dominicaine, au Paraguay et au Venezuela. À l'exception de trois pays (Barbade, Guyane et Haïti) où le PAC a contribué à l'organisation d'ateliers nationaux sur l'orientation des décisions en matière de politique, tous les pays de la région ont indiqué que leurs systèmes de permis sont entièrement opérationnels. Le PAC continue le suivi et maintient ce point dans son calendrier de travail avec les UNO et les ministères compétents des pays respectifs.

25. Depuis 2003, des missions techniques sont organisées en Afrique pour venir en aide aux UNO dans la rédaction ou la révision des réglementations sur les SAO. Ainsi, des résultats positifs ont été obtenus dans les pays suivants : Cameroun, Djibouti, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Érythrée, Libéria, Sierra Leone, Guinée Bissau, Niger, Rwanda et Kenya. Les réglementations sont encore au stade de la rédaction au Mozambique, Sao Tomé et Príncipe, Cap Vert, et en République unie de Tanzanie. Actuellement, 16 pays sur 27 dans le réseau anglophone (60%), par opposition à 23 sur 25 dans le réseau francophone (92%), ont indiqué que leur système de permis était entièrement opérationnel. À ce jour, 19 pays

africains ont ratifié tous les amendements tandis que cinq Parties n'ont ratifié aucun amendement (Angola, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Éthiopie et Lesotho).

III.3 Réseaux régionaux

26. Le rôle du PAC dans la fourniture des services des réseaux régionaux et dans l'organisation des réunions thématiques est très apprécié par la plupart des administrateurs des bureaux de l'ozone participants à ces réunions. Il a été indiqué que les impacts de ces réunions se sont améliorés depuis la création du PAC et que ce dernier a considérablement contribué à la communication et à la coopération inter et intra régionale. La préparation technique et le professionnalisme des administrateurs des bureaux de l'ozone, l'organisation des réunions et la concentration des discussions se sont améliorés d'une manière générale. Par ailleurs, le nombre de réunions thématiques et sous régionales s'est accru depuis l'évaluation en 2001 des réseaux régionaux.

27. Dans les réseaux Asie du sud-est Pacifique et Asie du Sud, la coopération s'est instaurée non seulement entre les UNO, mais s'est élargie jusqu'aux agents des douanes et aux organisations régionales. En Asie occidentale, l'attention a été accordée à une meilleure compréhension des problèmes et des besoins spécifiques, l'amélioration de la communication, des transferts des fonds et la disponibilité des personnes ressources qualifiées. L'équipe de la région Amérique latine et Caraïbes a discuté de la participation des parties prenantes et des experts des secteurs privé et public aux réunions thématiques sur les sujets recommandés par les UNO. Dans le réseau de cette région, les administrateurs des bureaux de l'ozone ont indiqué que le PAC a contribué à une meilleure compréhension des solutions appliquées par les autres membres du réseau, des règlements du Protocole de Montréal sur les questions liées au commerce illégal, et des législations appliquées dans d'autres pays. Dans le cas du réseau Europe et Asie centrale qui venait d'être mis en place en 2003, il n'a pas été possible de faire une comparaison entre la situation avant et celle après la création du PAC. Néanmoins, la majorité des administrateurs des bureaux de l'ozone de cette région ont indiqué que, pour ce qui est de l'efficacité des activités du réseau, des améliorations importantes ont été observées depuis 2003. En ce qui concerne les réseaux africains, l'accent a été mis sur la nécessité d'un autre forum en ligne pour faciliter les contributions à la préparation des programmes de travail des réunions et une circulation plus efficace des informations.

28. Dans le cadre du PAC, la coopération entre les pays visés à l'Article 5 s'est considérablement élargie et intensifiée. Les participants aux différentes réunions de réseau ont clairement indiqué que leurs bureaux travaillent désormais en collaboration avec les autres UNO, ce qui est une résultante directe de l'influence des réseaux régionaux. Les progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre les Parties plus expérimentées et ceux moins expérimentées ou qui ne viennent que d'adhérer au Protocole, dans chaque région, constituent une manifestation évidente de ce changement. Les pays qui se trouvent à un stade avancé de l'élimination des SAO fournissent de l'aide et des conseils. Tel est le cas de l'Ex-République yougoslave de Macédoine qui participe à l'élaboration d'une stratégie d'élimination des SAO en Albanie et en Bosnie-Herzégovine, ou de Maurice qui joue un rôle dans la fourniture de l'assistance à certains pays africains.

29. L'Annexe VII fournit des informations détaillées sur les activités spécifiques des réseaux régionaux, y compris la coopération avec les partenaires non visés à l'Article 5.

III.4 Initiatives contre le commerce illégal

30. En Asie, le mécanisme de Consentement préalable en connaissance de cause a été institué entre les UNO et les pays importateurs et exportateurs des SAO. Avant la délivrance des permis d'importation ou d'exportation, chaque UNO consulte de manière informelle la liste des importateurs et exportateurs accrédités du pays partenaire et informe l'UNO correspondante. Les pays exportateurs doivent s'assurer que les permis n'ont pas été octroyés au-delà des limites fixés par les plans nationaux d'élimination des pays importateurs. Le "Sky Hole Patching" est un autre projet que soutient l'équipe du PAC dans la région Asie et dont le but est d'instaurer un système de surveillance et d'alerte pour les administrations membres. L'objectif consiste à suivre les mouvements des expéditions suspectes lorsque celles-ci sont importées, re-exportées ou transbordées entre plusieurs territoires douaniers.

31. À la demande de la Région Amérique latine et Caraïbes, le PAC et Environnement Canada ont obtenu en 2006, l'approbation du Comité exécutif à sa 51^e réunion pour la mise sur pied d'un réseau d'application des mesures douanières pour le contrôle et la prévention du commerce illégal des SAO. L'objectif du projet sera de lancer une coopération régionale entre les réseaux des pays de l'Amérique du sud, centrale et latine afin de permettre aux pays participants d'améliorer le contrôle de leurs importations et exportations des SAO et la gestion des données, à travers la promotion d'une coopération régionale plus grande pour le suivi des mouvements transfrontières des SAO, y compris la mise en œuvre de la Décision XVIII/18 de la réunion des Parties au Protocole de Montréal.

32. L'équipe de la région Amérique du sud et centrale coordonne, avec les autres régions, en particulier avec les réseaux Asie du sud-ouest et Pacifique, la surveillance des expéditions qui paraissent suspectes. Ce suivi a produit des résultats en Équateur, en République dominicaine et au Panama. Dans le cas de l'Équateur, les réseaux Asie du sud-ouest et Pacifique du PAC ont informé le réseau Amérique du sud et centrale du PAC d'une expédition de SAO apparemment illégale. Le PAC a immédiatement informé l'UNO de l'Équateur ce qui a permis d'intercepter l'expédition à l'arrivée à Équateur. Des informations concernant le commerce illégal des SAO ont également été fournies par d'Argentine en mars 2006.

33. Dans le réseau Europe et Asie centrale, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la prévention de commerce illégal, notamment : une réunion tripartite avec le Kirghizistan, le Kazakhstan et la Chine organisée en 2005; l'établissement de la coopération avec le Bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information (RILO) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD); l'aide aux initiatives du projet « Sky Hole Patching » dans la Région Asie du sud-ouest et Pacifique, et au Consentement préalable en connaissance de cause, en facilitant : la participation des pays du réseau Europe et Asie centrale; la coopération entre les services d'investigation du RILO et les administrateurs des bureaux de l'ozone au niveau national; la traduction en russe du Guide des responsables de l'exécution des politiques; l'accréditation des identificateurs de frigorigènes à Moldavie et le développement par le Kirghizistan d'un logiciel pour les échanges des données entre les administrations douanières.

34. En Asie occidentale, le PAC a répondu aux demandes d'assistance technique pour les composantes non financées des projets, en vue de l'acquisition d'équipements d'identification, et de la formation des agents des douanes. Cette initiative permettrait de maintenir le niveau de sensibilisation parmi les autorités douanières de la région en ce qui a trait au commerce illégal. Le cas des Émirats arabes unis constitue un exemple d'aide du PAC aux pays, pour le développement des capacités des agents des douanes par le biais d'un programme national de formation. Des progrès encourageants ont été accomplis dans la réduction du commerce illégal, à travers la coopération entre les pays du Groupe de Coopération du Golfe, dont Bahreïn et le Koweït, où le règlement de plusieurs problèmes commerciaux avec les Émirats arabes unis a été facilité par le PAC.

35. L'«Initiative Douanes vertes» reçoit actuellement l'assistance de toutes les équipes du PAC pour la lutte contre le commerce illégal des produits chimiques, des déchets dangereux et des espèces menacées d'extinction, et pour la coordination des réactions internationales face au commerce illégal par le truchement d'une initiative transversale à laquelle sont invités à collaborer les Secrétariats des différents accords environnementaux multilatéraux (AEM) (Conventions de Bâle, Stockholm, Rotterdam, CITES, Protocole de Montréal et Convention sur la Diversité biologique) ainsi que l'Organisation mondiale des douanes et Interpol. Dans ce contexte, l'équipe du PAC du Bureau régional pour l'Amérique latine a organisé en 2005, un atelier sous-régional sur l'« Initiative Douanes vertes » à Trinité et Tobago pour sensibiliser et explorer les synergies entre les différents AEM comportant des dispositions sur le commerce. Des responsables des douanes, des administrateurs des bureaux de l'ozone et de l'application de la loi venus de 14 pays, ainsi que des représentants des autorités de la Communauté des États de la Caraïbe (CARICOM) et des Secrétariats des AEM ont pris part à cet atelier. En prêtant assistance à ce genre d'initiatives, le PAC contribue non seulement à la coopération internationale, mais aussi à l'amélioration de l'efficacité des contrôles transfrontières du commerce des substances dangereuses.

III.5 Missions et contacts de haut niveau

36. Des missions de haut niveau ont été organisées dans les pays visés à l'Article 5, en particulier ceux en situation de non-conformité réelle ou potentielle, pour renforcer la sensibilisation des décideurs politiques sur les objectifs du Protocole de Montréal et sur l'importance du respect des engagements internationaux respectifs. Les équipes du PAC ont profité de la participation des directeurs régionaux aux réunions de haut niveau pour parler de la conformité et d'autres questions, avec les décideurs des pays concernés. Certaines de ces réunions ont produit des résultats positifs quant à l'amélioration des stratégies nationales d'élimination des SAO, comme par exemple au Pakistan. Dans certains autres cas par contre comme l'Indonésie, les résultats ont été plutôt mitigés.

37. Dans la région africaine, le Directeur régional a contribué à la ratification rapide de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (Jamahiriya Arabe Libyenne et Guinée équatoriale). Il a aussi informé les ministres sur les progrès accomplis dans la région, lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et de la Conférence de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les coordonnateurs du

réseau régional ont effectué des visites de pays (Érythrée et Guinée équatoriale par exemple) pour promouvoir les décisions de politique se rapportant à la conformité aux exigences du Protocole de Montréal. Ils ont également mené des consultations avec des hauts responsables, en marge de différents forums. **Ces contacts de haut niveau**, associés aux efforts du Directeur régional, ont accéléré les règlementations sur les SAO et la communication des données, et sans aucun doute facilité la mise en œuvre des activités du PGF qui **accusaient du retard**. **Le PAC a également contribué à** la ratification des amendements du Protocole de Montréal dont il a encouragé le processus. Étant donné la **procédure généralement longue de** ratification et compte tenu du nombre assez élevé **des pays** qui n'ont pas encore ratifié tous les amendements (cinq pour l'**amendement** de Londres, huit pour celui de Copenhague, 19 pour le Protocole de Montréal et de Beijing), l'**objectif d'**accélération de la ratification est également poursuivi dans tous les forums et dans les réunions.

38. Dans la région Amérique latine et centrale, le Directeur régional a visité régulièrement les pays pour différents motifs liés à l'environnement, y compris le Protocole de Montréal, le cas échéant. Il a également expliqué aux ministres la pertinence de la conformité au Protocole de Montréal et plaidé pour un soutien à la mise en œuvre des projets respectifs. Les questions se rapportant au Protocole de Montréal sont débattues régulièrement dans les réunions biannuelles des ministres de l'environnement de la région Amérique latine et centrale, qui constituent aussi une occasion pour une mise à jour sur l'état de l'exécution des décisions politiques pertinentes présentées par le Directeur régional. La même approche a **été suivie en ce qui concerne le Conseil des ministres du commerce et de l'environnement** de la Communauté **des Caraïbes**, et le Comité consultatif technique de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il en a résulté une amélioration de la législation sur les SAO dans la région des **Caraïbes**. Les autres exemples sont **le Guatemala et le Paraguay où** des irrégularités ont été révélées dans la gestion du financement du renforcement des institutions grâce à la surveillance effectuée par l'équipe du PAC. Le Directeur régional a par la suite mené des discussions à un haut niveau pour redresser la situation.

39. Dans les régions Asie du sud, et Asie du sud-est et Pacifique, l'équipe du PAC a bénéficié de l'appui direct du Directeur régional à travers des missions de haut niveau sur les SAO qui ont été documentées pour six pays (Myanmar, Mongolie, Népal, Timor oriental, République populaire démocratique de Corée et Iran). Cela a permis à la plupart de ces pays d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de leurs plans d'action ou de leurs PGF, et de démarrer leur procédure de ratification du Protocole de Montréal et de l'amendement de Beijing. Des initiatives ont été entreprises par l'Afghanistan et le Bhoutan pour faciliter la ratification, notamment une mission de haut niveau du Directeur général du PNUE qui a produit des résultats positifs en 2004 lorsque ces deux pays sont devenus Parties au Protocole.

40. En Asie occidentale, la communication de haut niveau entre le Directeur régional et les points focaux nationaux a permis de débattre, à maintes occasions, de l'importance des questions spécifiques de conformité. Le cas du Qatar constitue un bon exemple où des contacts de haut niveau ont conduit à une meilleure compréhension de la situation de non-conformité du pays. En effet, le gel de la consommation des halons en 2002 y a conduit à un retour rapide à la conformité. L'assistance au Yémen pour le respect de la décision XV/19 suite à la demande de

ce pays visant une modification de sa consommation de référence des SAO, est un autre exemple. Le Directeur régional a contribué également à l'implication directe du ministre dans ce cas. Aussi, il n'a cessé de mettre en exergue les préoccupations liées à l'ozone dans tous les forums de haut niveau tels que le Conseil de coopération du Golfe ou la Ligue des États arabes

III.6 Collaboration avec les autres agences

41. Pour ce qui est de la collaboration avec les autres agences d'exécution, multilatérales et bilatérales, le PAC a, à maintes occasions, fourni de l'assistance pour le travail des agences présentes dans les régions. Le PAC du PNUE se considère comme un « facilitateur » qui essaie d'éviter toute intervention directe dans les opérations de mise en œuvre par les autres agences, à moins d'avoir été spécifiquement sollicité par ces agences. Dans la région de l'Asie occidentale, l'UNIDO et le PNUD ont présenté un exemple de bonne collaboration lors de la préparation du PGEF de Bahreïn, Qatar, Kuwait, et des plans nationaux d'élimination au Yémen et en Arabie Saoudite. Dans tous ces cas, aucun chevauchement d'activités n'a été rapporté. Le PNUE invite régulièrement les autres agences opérant dans la même région aux réunions générales et thématiques du réseau, et est disposé à faciliter leur travail si elles en font la demande.

42. En 2003, l'équipe du PAC du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) a organisé des missions communes des agences d'exécution dans les pays présentant des difficultés en matière de conformité. La première mission de ce genre menée au Pakistan avec la participation de quatre agences d'exécution a été un succès. À la fin de la mission, les quatre agences d'exécution ont adressé une lettre commune au Ministre de l'environnement pour présenter les principaux domaines de la conformité, ainsi que des suggestions respectives en vue de surmonter les difficultés. Le PNUD a indiqué l'excellente qualité de la collaboration avec l'équipe du ROAP, dans l'ensemble. Cette équipe a également participé à deux réunions de haut niveau organisées par le PNUD en sa qualité d'agence d'exécution principale pour le plan national d'élimination en Indonésie. Ces réunions avaient pour but de faire le suivi du travail du Gouvernement dans la révision de sa réglementation sur le contrôle des importations des SAO. Il en est résulté un renforcement des efforts inlassables du Ministre de l'environnement pour travailler en étroite collaboration avec le Ministère du commerce et le Ministère de l'industrie. La réglementation révisée sur les SAO a finalement été publiée en juin 2006. La route a certes été longue, mais le résultat final constitue un bon exemple de collaboration entre toutes les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds multilatéral.

43. Le PNUE, en étroite collaboration avec l'ONUDI, a également visité l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, et collabore actuellement avec le PNUD à la préparation du PGEF de Moldavie et du Kirghizistan. Une réunion de coordination a été organisée avec l'ONUDI, principale agence d'exécution dans les pays du réseau Europe et Asie centrale. Toutes les agences d'exécution ont participé aux réunions du réseau. La Banque mondiale a demandé au coordonnateur du réseau Europe et Asie centrale d'inviter également des participants du Viet Nam à la réunion thématique sur la gestion des halons tenue en République tchèque. Le PNUD et l'ONUDI ont pris en charge la participation des membres du réseau Europe et Asie centrale aux activités telles que la formation sur le bromure de méthyle tenue en Bulgarie et en Lituanie et financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et à l'atelier national sur le bromure de méthyle organisé au Kirghizistan sous la direction du PNUD.

44. Les pays membres du réseau Amérique latine et Caraïbes ont jugé bonne la collaboration entre le PAC et les autres agences, en particulier avec Environnement Canada et le PNUD. S'agissant de savoir si le PAC a contribué à faciliter le travail des autres agences d'exécution et bilatérales, la réponse des UNO a été positive. Par exemple, le Bureau régional pour l'**Amérique** latine et les Caraïbes a organisé une mission commune avec le PNUD au Nicaragua sur la mise en œuvre du PGF et, en ce moment, le PNUE collabore de nouveau avec le PNUD à la préparation des PGEF des petits états insulaires des Caraïbes. Le responsable pour le bromure de méthyle au Bureau régional pour l'**Amérique** latine et les Caraïbes a organisé des réunions et/ou des missions communes avec le personnel de la Banque mondiale pour l'Équateur; avec l'ONUDI pour le Guatemala, El Salvador et le Mexique; et avec le PNUD pour le Costa Rica.

45. Dans certains cas cependant, des agences ont rapporté des chevauchements d'activités. Il en est ainsi du plan de gestion des halons en Jordanie ou du plan national d'élimination aux Philippines où la Banque mondiale a fait objection à l'aide fournie ou offerte par le PAC, en plus des efforts que la Banque avait entrepris. En Afrique, le PAC est considéré par la plupart des responsables sondés comme un support pour le travail des autres agences (le PNUD notamment), des Secrétariats et des agences bilatérales (GTZ, France, Canada, Japon), ou comme un instrument d'organisation d'activités communes avec par exemple le PNUD dans plusieurs pays (Burundi, Cap Vert, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, etc.); ou avec l'ONUDI (Côte d'Ivoire, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda, etc.); ou le GTZ (Botswana, Éthiopie, Gambie, Maurice, etc.). Des frictions ont apparu avec le PNUD au cours de la mise en œuvre du projet d'assistance technique pour les petits consommateurs du bromure de méthyle. Aussi, le PNUD et certaines agences bilatérales ont signalé certaines tentatives entreprises par l'équipe du PAC/PNUE pour se réserver le monopole de la préparation et de la mise en œuvre des PGEF, en Afrique en particulier. Certaines UNO préféreraient travailler uniquement avec le PNUE. Cela se justifie en partie par la capacité du PNUE à faire des avances de fonds et à recruter des consultants nationaux sans concours et sans réunir un comité, ce qui confère aux UNO plus de souplesse que ne le font les projets du PNUD par exemple, mais laisse moins de contrôle au PNUE.

46. Le PNUE a également préparé une directive pour les interactions avec les autres agences d'exécution, mais dans la pratique, la coordination de chaque activité menée par les différentes agences d'exécution impliquées n'a pas toujours été optimale. D'une manière générale, les initiatives du PNUE ne sont appréciées par les autres agences que si l'équipe du PAC les consulte avant d'entreprendre toute action, en particulier lorsqu'il s'agit d'assistance en matière de politique ou d'assistance technique. Il convient toutefois de mentionner que les activités sont pour la plupart examinées et approuvées lors des réunions de réseau auxquelles assistent habituellement les agences d'exécution et bilatérales.

III.7 Activités pour l'élimination des halons

47. Le responsable pour les halons au Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale à Bahreïn est le seul responsable du PAC pour ce secteur. Il a travaillé partiellement sur des questions régionales et fourni de l'aide aux pays de l'Asie occidentale pour l'élimination des halons. Il a également aidé les autres régions à travers les équipes respectives du PAC. Sur le plan régional, il a organisé en septembre 2005, la première table ronde sur la gestion des halons à

l'attention de l'aviation civile et des compagnies aériennes de l'Asie occidentale, suivie en décembre 2006, immédiatement après la réunion du réseau, par une table ronde à Bahreïn sur la gestion des halons, à l'attention du secteur maritime de l'Asie occidentale. Les autorités maritimes et des transports des pays de l'Asie occidentale, les experts internationaux, le coprésident du Comité des choix techniques pour les halons ainsi que les responsables des halons venus des pays de l'Asie occidentale, ont participé à cette réunion. En outre, il a fourni de l'aide à la plupart des pays de la région pour leurs enquêtes sur les halons, les activités des banques de halons, les activités de récupération et de recyclage, selon les demandes de ces pays, pour notamment trouver des solutions de remplacement à l'ancien projet de la banque des halons.

48. Au niveau des autres régions, le responsable pour les halons a participé à plusieurs réunions de réseau dans les pays anglophones des Caraïbes et d'Afrique. Au cours de ces réunions, il a présenté des exposés techniques sur l'élimination des halons et fourni le soutien technique à différents projets aux Caraïbes, dans la région de l'Afrique de l'est pour des projets de banque de halons, ainsi qu'au Sri Lanka et en Égypte, pour des projets de gestion des halons. Dans le réseau Europe et Asie centrale, il a contribué à l'organisation de la réunion thématique sur la gestion des halons en République tchèque. Il a également aidé le PNUD en présentant un acheteur pour le surplus des halons trouvé dans certains pays de l'Afrique de l'ouest, et a participé aux réunions du Comité des choix techniques pour les halons comme membre devant fournir sur l'état de la gestion des halons ou la situation des banques des halons dans les pays visés à l'Article 5. Ces interventions ont conduit à une meilleure prise en compte des résultats et des recommandations dans le rapport du Comité des choix techniques pour les halons de 2006.

49. La Division technologie, industrie et économie (DTIE) du PNUE devra indiquer si le responsable pour les halons devrait travailler davantage avec le service d'échange de halons du Centre d'échange d'informations. Ce service, qui permet à des acheteurs potentiels de halons récupérés d'entrer en contact avec des vendeurs intéressés, pourrait devenir plus actif après l'arrêt prévu pour 2007, de la production du halon 1301 pour les utilisations réglementées en Chine.

50. L'équipe du PAC pour l'Afrique a visité la République démocratique du Congo pour aider l'UNO à clarifier et à corriger ses données sur la consommation des halons. Ce pays est revenu à la conformité après avoir déclaré une réduction de 80% en une année, de sa consommation.

51. Conformément aux recommandations de la réunion thématique sur la gestion des halons tenue en République tchèque, le PNUE a préparé une première synthèse de l'étude de cas sur l'utilisation d'instruments économiques pour assurer la durabilité du fonctionnement des banques de halons (et la destruction des halons) dans les pays développés. Cette étude de cas a été présentée lors de la réunion du réseau Europe et Asie centrale organisée au Turkménistan. Le responsable du PAC pour les halons a préparé un prospectus d'une page sur les produits de remplacement des halons, basé sur le dernier rapport du Groupe d'évaluation technologique et économique (TEAP).

III.8 Assistance pour l'élimination du bromure de méthyle

52. Depuis le début du PAC, une attention particulière a été accordée à l'assistance pour l'élimination du bromure de méthyle. Trois spécialistes ont été recrutés dans les équipes du PAC à Bangkok, au Panama et à Nairobi. Des activités spécifiques d'importance se rapportant à la mise en œuvre des projets du bromure de méthyle et à la conformité par rapport à cette substance, ont été menées au Guatemala, en Thaïlande et dans d'autres pays.

53. En ce qui concerne l'Amérique latine, le responsable pour le bromure de méthyle au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a concentré ses interventions au Guatemala et a coordonné toutes les activités en étroite collaboration avec l'ONUDI, agence d'exécution en ce qui concerne le remplacement du bromure de méthyle dans ce pays, et avec l'administrateur du bureau de l'ozone alors en poste. Les moyens utilisés incluaient : des contacts réguliers entre le Directeur régional du PNUE et le Ministre de l'environnement, la coordination inter agence, les missions effectuées par le personnel dans le pays, la tenue des réunions thématiques sur le bromure de méthyle et d'ateliers pour les nouveaux employés, la promotion de la coopération sud-sud et l'assistance de courte durée comme réponse rapide à des problèmes émergents. Le PAC a analysé la situation nationale, fourni des informations et des conseils aux autorités nationales, écouté les préoccupations du secteur privé, encouragé le dialogue avec les hauts responsables, démarré le développement des capacités des employés de l'état et contribué à convaincre le secteur privé de la nécessité de trouver des solutions de remplacements efficaces.

54. Certains pays de la région tels que le Panama, El Salvador et le Nicaragua ne sont pas des consommateurs du bromure de méthyle. Néanmoins, l'équipe du PAC du réseau Amérique latine et Caraïbes estime que cette situation doit être vérifiée au moins une fois par an. Différents problèmes peuvent intervenir dans un proche avenir concernant la consommation du bromure de méthyle, par rapport au ISPM15. L'on pense également que l'utilisation de cette substance sur les terrains de golfe comporte un certain degré de risque.

55. Les activités d'élimination du bromure de méthyle menées par l'équipe du PAC à Bangkok sont également mises en œuvre en étroite collaboration avec l'ONUDI, le PNUD et la Banque mondiale. Étant donné que la consommation de cette substance se limite à quelques pays et à quelques applications, l'assistance offerte par le PNUE porte essentiellement sur l'information technique relative aux produits de remplacement du bromure de méthyle dans ces pays, ainsi que sur le développement et le renforcement des politiques et des réglementations. Toujours en collaboration avec le PNUD, des discussions sont organisées périodiquement avec le Gouvernement de Fiji sur l'état de la conformité au plan d'action, les interventions supplémentaires nécessaires pour le contrôle des importations du bromure de méthyle et sur l'échange d'informations techniques avec les utilisateurs. Sur la base des besoins, une assistance spécifique est actuellement fournie à d'autres pays de la région en consultation avec les agences d'exécution.

56. L'assistance en matière de politique est actuellement fournie aux Philippines et à Singapour pour le contrôle des importations du bromure de méthyle aux fins de quarantaine et de traitements préalables à l'expédition, afin que ces importations ne soient pas créditées à la consommation, ce qui mettrait ces pays en situation de non-conformité. Les informations sur le

commerce du bromure de méthyle dans la région sont également échangées entre les pays exportateurs et importateurs, de manière à éviter le détournement du bromure de méthyle destiné à la quarantaine et aux traitements préalables à l'expédition, pour des utilisations non prévues dans la consommation. Pour améliorer la sensibilisation et encourager l'échange d'informations techniques, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique fournit régulièrement des informations techniques et en matière de politique, sur les produits de remplacement du bromure de méthyle et sur les réglementations.

57. Le responsable pour le bromure de méthyle de l'équipe du PAC pour l'Afrique a visité plusieurs pays en situation de non conformité ou risquant de se trouver dans la non-conformité, pour les aider à réduire leur consommation de cette substance et à préparer des plans d'action conformément aux exigences du Comité d'application. Ces missions ont été organisées au Mozambique, au Nigeria et en Sierra Leone et ont abouti à une réponse plus coordonnée des agriculteurs et d'autres parties prenantes concernés par l'élimination du bromure de méthyle. Les visites au Cameroun, au Congo (Brazzaville) et en RD du Congo ont permis de faire le point sur l'état de la consommation du bromure de méthyle. Un atelier régional pour les pays africains francophones sur les expériences acquises dans l'utilisation des produits de remplacement du bromure de méthyle, a été organisé du 8 au 10 mars 2004 à Dakar, Sénégal. D'une manière générale, les activités en rapport avec le bromure de méthyle menées par l'équipe africaine du PAC ne sont pas clairement documentées, et semblent limitées en termes de portée et d'impact. Certes il existe une certaine collaboration avec le PNUD, mais la coordination avec le projet régional d'assistance technique pour les petits consommateurs, mis en œuvre par le PNUD, n'a pas été satisfaisante dans l'ensemble, en dépit de quelques conseils prodigués par le consultant du PNUD.

58. Le réseau Europe et Asie centrale a fourni la "trousse d'assistance prioritaire" à l'Arménie qui était confrontée à une non-conformité potentielle. Le Comité exécutif avait décidé de ne pas approuver un projet du bromure de méthyle pour l'ONUDI et avait demandé l'intervention du PAC qui a organisé avec l'Arménie, une session sur la non-conformité et a aidé ce pays, en collaboration avec le Secrétariat de l'ozone, à rédiger son plan d'action. Le Turkménistan a bénéficié de l'assistance inter pays du Kirghizistan pour la vérification de sa consommation du bromure de méthyle, collaboration qui a conduit à une demande pour la révision de sa consommation de référence de cette substance. L'une des principales réalisations a été la collaboration avec l'équipe du FEM qui a permis aux délégations de cinq pays du réseau Europe et Asie centrale de participer aux sessions nationales de formation sur le bromure de méthyle organisées en Bulgarie et Lituanie. À la demande des pays du réseau Europe et Asie centrale, une série de publications sur l'utilisation des produits de remplacement du bromure de méthyle dans le secteur post-récolte a été traduite en russe, sous la coordination de l'Arménie. Plus récemment, des experts d'Arménie et de Géorgie ont participé à une conférence internationale sur le bromure de méthyle à Brême, Allemagne. Il s'agissait là d'une nouvelle approche peu coûteuse pour fournir de l'expertise technique aux pays, sans avoir à organiser une formation séparée ou des réunions thématiques.

III.9 Centre d'échange d'informations

59. Le Centre d'échange d'informations constitue l'instrument clé de diffusion des informations sur les SAO pour le grand public ou les professionnels pertinents des pays visés à l'Article 5. La plus grande partie du service d'information tombe dans la catégorie « générale » qui ne peut pas être spécifique, sans équivoque à une région donnée. Cependant, depuis 2002, l'on a assisté à un déplacement du centre d'intérêt des activités d'information du Centre, qui est passé d'un système de fonctionnement très centralisé basée à Paris, à un programme beaucoup plus décentralisé offrant un support plus spécifique pour les activités d'information, de communication et d'éducation des équipes régionales du PAC. En réponse à la demande des équipes régionales du PAC, l'équipe de gestion de l'information basée à Paris révisé régulièrement les stratégies, les propositions, les projets et les concepts développés dans différentes régions, fournit des analyses et des contributions de qualité aux produits/services régionaux d'information, aide à la diffusion de ces produits à l'extérieur de chaque région, et participe à l'organisation de certains événements. L'équipe de gestion de l'information participe également aux réunions thématiques et du réseau régional, et aux ateliers et fournit sur demande, des informations spécifiques et de la documentation aux participants à ces réunions.

60. Le programme du Centre d'échange d'informations répond en permanence aux demandes provenant des pays visés à l'Article 5 pour des matériels déjà faits de sensibilisation du public, des informations techniques sur des sujets de conformité spécifiques (comme par exemple les produits de remplacement du bromure de méthyle, les inhalateurs à doseur, les refroidisseurs, la destruction des SAO, etc.), les matériels de formation actualisés des agents des douanes et des techniciens en réfrigération, et d'autres services qui facilitent la durabilité à long terme du processus de conformité. Le Centre accorde une attention particulière aux pays à différentes étapes de la mise en œuvre du Protocole de Montréal, en s'intéressant de près aux besoins spécifiques des nouvelles Parties au Protocole ou aux pays en situation économique et politique instable, ainsi qu'aux pays où la rotation fréquente des administrateurs des bureaux de l'ozone nécessite des initiatives plus rapprochées de développement des capacités. Chacun de ces groupes a besoin d'informations et de soutien différents.

61. Il ressort des études de cas sur les performances du PAC dans les réseaux régionaux pris séparément que le terme « Centre d'échange d'informations » que n'est pas très connue parmi les membres de plusieurs réseaux. Cependant, les services spécifiques fournis dans le cadre de ce programme, en particulier le bulletin ActionOzone, les brochures Ozzy, les matériels de formation et les informations techniques sur les produits de remplacement des SAO et autres questions liées à la conformité, sont généralement bien connus et appréciés par les UNO et les autres parties prenantes chargées de la mise en œuvre du Protocole. En particulier, les informations sur la sensibilisation du public, les technologies de remplacement, ainsi que les publications, notamment le bulletin ActionOzone, seraient très utiles pour le travail quotidien des UNO. L'impact le plus important de ce programme a été observé dans le cas des pays les moins avancés dans la mise en œuvre du processus d'élimination des SAO, en raison de leur adhésion relativement tardive au Protocole ou à cause de conditions économiques et politiques instables, où les services respectifs d'information ont contribué considérablement à l'accélération du processus vers la conformité.

62. Des réseaux électroniques reliant les UNO de la région sont bien établis désormais suite à la recommandation de l'évaluation 2002 du Centre d'échange d'informations, sauf en ce qui concerne certaines parties d'Afrique où les connections seraient encore faibles. Bon nombre d'UNO utilisent ces groupes de discussions pour des échanges de points de vue et d'informations. Ils constituent également d'importants outils permettant aux équipes du PAC de joindre les UNO régulièrement et rapidement. Les technologies interactives basées sur le web pourraient contribuer davantage à rendre autonomes les UNO et les réseaux. Tous les réseaux devraient développer des sites web de collaboration comportant des rapports, des informations sur leurs activités etc., pour suivre l'exemple du réseau Europe et Asie centrale, et même faire mieux. Les UNO devraient être en mesure de communiquer les informations pertinentes, et ne pas dépendre du PNUE pour la diffusion de toutes les informations. L'accès basé sur le web aux ressources en informations techniques, des utilisateurs externes tels que les petites entreprises, pourrait également être facilité, notamment en mettant au point des fiches d'informations sur les coûts-bénéfices qui montrent les avantages pour les petites et moyennes entreprises à investir dans les technologies sans SAO. La base des données d'information de la DTIE du PNUE devrait être mise à jour plus souvent. L'Annexe VIII fournit des informations plus détaillées sur les activités du Centre d'échange d'information et les activités de sensibilisation organisées par les équipes du PAC dans les régions.

IV. Rôle joué par le PAC pour le maintien et/ou le retour à la conformité

IV.1 Présentation de l'état général de la conformité dans les pays visés à l'Article 5

63. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble de la conformité dans toutes les régions, sur la base des données fournies en vertu de l'Article 7 (voir l'Annexe II pour obtenir des informations régionales détaillées sur l'évolution de la conformité aux objectifs d'élimination). Les pays ayant une consommation supérieure aux limites établies par le Protocole de Montréal sont en situation de non-conformité, bien que certains parmi eux disposent des plans d'action approuvés par la Réunion des Parties et soient considérés pour en avoir une bonne réputation tant que les objectifs fixés dans leurs plans d'actions sont réalisés. Il ressort du tableau ci-dessous, une tendance claire et soutenue de réduction dans les pays en situation de non-conformité.

Substance chimique	Non-conformité pour	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CFC	Gel	29	27	20	12	6	4	2
	Réduction de 50%							6
CTC	Réduction de 80%							-
Halons	Gel				9	4	4	1
	Réduction de 59%							1
Bromure de méthyle	Gel				17	10	11	9
	Réduction de 20%							10
TCA	Gel					5	3	0
	Réduction de 30%							2

Source: Données de l'Article 7

64. Il n'est pas possible de dire avec précision dans quelle mesure le PAC a contribué directement à l'amélioration positive de la conformité en général. Cependant, il ressort d'un certain nombre de cas documentés et des entretiens avec des responsables que le PAC a, dans certaines situations, joué un rôle déterminant pour accélérer le retour à la conformité, tandis que dans d'autres cas, le PAC n'a pas été en mesure de réaliser cet objectif, en dépit des efforts entrepris.

65. D'une manière générale, les performances des pays de la région africaine en ce qui a trait au respect des engagements résultant du Protocole de Montréal sont bonnes. Tous les pays de la région ont soumis les données de 2004 et de 2005. Deux pays (Érythrée et Kenya) ont déclaré une consommation de CFC pour 2005 supérieure à l'objectif de réduction de 50%, et se trouvent par conséquent en situation de non-conformité.

66. Les résultats des pays membres du réseau Europe et Asie centrale en ce qui concerne à la conformité sont globalement satisfaisants, en dépit de quelques cas de non-respect et de retard. En 2005, tous les pays de la région étaient en conformité, exception faite de la Bosnie-Herzégovine pour les CFC. Cette situation était due aux problèmes politiques et administratifs engendrés par la guerre et l'Accord de Dayton. Néanmoins, la Bosnie-Herzégovine était en conformité avec son plan d'action. Le Turkménistan a demandé une révision de sa consommation de référence pour le bromure de méthyle qui est restée nulle jusqu'en 2004. Toutefois, une consommation de 5,6 tonnes a été enregistrée pour 2005 et devrait baisser à zéro avant 2006. Tous les pays du réseau Europe et Asie centrale ont fourni les données visées à l'Article 7 pour 2005, et certains d'entre eux l'ont déjà fait pour 2006.

67. Tous les pays du réseau Amérique latine et Caraïbes ont fourni les données pour 2005. Trois pays sont en situation de non-conformité en ce qui concerne la réduction de 50% en 2005 (Dominique, Paraguay et Saint-Vincent-et-les-Grenadines). Ce dernier pays est en conformité avec son plan d'action en vertu de la décision XVI/30). Un pays (Chili) est en non-conformité par rapport à la réduction de 85% pour le TCA, et l'Équateur, le Guatemala et le Honduras pour la réduction de 20% de leur consommation du bromure de méthyle. En 2005, la Barbade est retournée à la conformité pour le bromure de méthyle dans une région où trois pays seulement consomment cette substance (Trinidad et Tobago, Jamaïque et St Kitts-et-Nevis).

68. Tous les pays de l'Asie du sud, de l'Asie du sud-est et du Pacifique ont fourni les données pour 2005 et les résultats sont généralement satisfaisants en ce qui concerne le respect des engagements résultant du Protocole de Montréal, dans la mesure où tous les pays sont en conformité avec l'exigence de 50% de réduction en 2005. Cependant, l'Iran et le Pakistan sont en non-conformité quant à la réduction de 85% pour le CTC, et la Chine et Fiji pour le gel et la réduction de 20% de leur consommation du bromure de méthyle.

69. Tous les pays de la région de l'Asie occidentale ont déclaré la conformité à tous les objectifs fixés par le Protocole de Montréal pour 2005, exception faite des Émirats arabes unis, en ce qui concerne le CTC.

IV.2 Rôle joué par le PAC pour faciliter la conformité

70. D'après les rapports, le PAC serait responsable du retour à la conformité au Népal, au Bangladesh et au Pakistan, par exemple. Dans le cas de Fiji, la non-conformité en ce qui concerne le bromure de méthyle a été prise en charge par le PAC. Les plans d'action du Bangladesh, Népal, Pakistan et Maldives ont été révisés et les pays ont accompli des progrès satisfaisants depuis lors. Grâce surtout à l'assistance du PAC, l'Albanie est retournée à la conformité en 2006, tout comme la République démocratique du Congo et Sierra Leone, après avoir clarifié leur consommation des halons.

71. En ce qui concerne la région Europe et Asie centrale, des discussions bilatérales sur les questions de conformité ont été organisées en marge des réunions thématiques et de réseau. Ces réunions impliquaient les agences et les Secrétariats pertinents.

72. Dans la région Asie et Pacifique, un Groupe consultatif régional informel sur la conformité a été mis sur pied par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, afin d'aider les pays de la région à respecter leurs engagements en vertu du Protocole de Montréal. Ce Groupe comprend les représentants des Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral, des agences d'exécution et bilatérales et d'autres parties prenantes clés du niveau régional. Sa première réunion s'est tenue en marge de la réunion de réseau organisée en Chine du 20 au 23 avril 2006, suivie par celle de Thaïlande en mai 2006, de Sri Lanka en décembre 2006 et de Bhutan en avril 2007. Les pays suivants ont participé aux réunions du Groupe consultatif régional informel sur la conformité: Bangladesh, Chine, Fiji, Iran, Maldives, Népal, et Pakistan. Au cours de ces réunions, le Groupe a fourni des directives et prodigué des conseils aux pays sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action pour un retour à la conformité.

73. Trois preuves au moins attestent de l'importance du rôle joué par le PAC dans le retour des pays à la conformité. Tout d'abord, la liste des activités effectivement mises en œuvre par le PAC dans les différentes régions et attestées par les UNO respectives; ensuite, l'opinion favorable quant à l'efficacité du PAC, exprimée par les pays membres de chaque réseau concerné; et enfin, les résultats obtenus dans le maintien ou le retour à la conformité dans de nombreux pays qui étaient en situation de non-conformité réelle ou potentielle. Le cas de l'Albanie constitue un des exemples frappants. Une réunion du Groupe de contact a été organisée à Tirana par le PAC avec la collaboration de l'ONUDI et de l'ex République Yougoslave de Macédoine pour examen approfondi des réglementations requises par les amendements respectifs du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone de l'Ex République yougoslave de Macédoine a fourni de l'assistance à l'Albanie, tandis qu'un représentant de l'ONUDI a visité ce pays en juillet 2004. Par la suite, l'administrateur du bureau de l'ozone en Albanie a fait savoir que les Douanes avaient équipé 90% de leurs points d'entrée avec des systèmes informatisés utilisant les codes douaniers harmonisés et qu'ils sont désormais en mesure de mener des analyses de risque. La législation douanière est conforme à celles des autres pays européens. En dépit de son adhésion tardive au Protocole et des obstacles politiques passés, l'Albanie est retournée à la conformité en 2005.

74. Le succès du Protocole de Montréal pourrait être compromis dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à cause des cas d'utilisation de grandes quantités du bromure de méthyle, lorsque cette substance ne peut pas être substituée dans un scénario de faible risque pour les agriculteurs locaux et dans les simples applications sur le terrain des produits de remplacement. Pour surmonter cet obstacle, l'équipe du PAC a fourni de l'assistance en matière de politique, afin d'aider les UNO des pays en situation de non-conformité réelle ou potentielle à parvenir à un consensus sur un calendrier d'élimination de cette substance (Guatemala, Honduras, Pérou et Chili).

IV.3 Difficultés identifiées lors de la réalisation et du maintien de la conformité

75. Les perspectives de conformité après 2005 dépendent du succès des efforts entrepris pour surmonter les plus grands obstacles rencontrés par chaque pays lors de la réalisation et du maintien de la conformité. Il ressort des entretiens avec les administrateurs des bureaux de l'ozone et les représentants des agences que les principales difficultés posées par l'élimination de la consommation restante des SAO sont les suivantes :

- a) Pour certains pays, particulièrement en Afrique, l'absence de cadre réglementaire et de législation constitue le principal obstacle pour la conformité. Certes le PAC a contribué d'une manière significative à la préparation de la législation. Cependant, son influence sur la mise en œuvre et l'exécution de ces réglementations s'est avérée plutôt limitée. L'exécution des mesures dépend essentiellement des processus politiques nationaux et de l'efficacité des procédures administratives dans les pays concernés. Elle dépend aussi de l'adéquation des équipements fournis, de la rotation du personnel des douanes, de l'influence des groupes de pression économique et politique et de plusieurs autres facteurs internes hors de la portée de l'influence du PAC.
- b) Le commerce illégal des SAO s'est avéré un défi dans de nombreux pays visés à l'Article 5. Trois problèmes spécifiques ont été mentionnés dans les rapports comme principaux obstacles au contrôle des importations des SAO. D'abord, la formation en douanes s'est avérée insuffisante face à la rotation fréquente du personnel dans les services des douanes, ce qui a rendu difficile le contrôle efficace des routes commerciales maritimes et terrestres. Le deuxième problème mentionné concerne l'équipement d'identification fourni qui dans certains cas, s'est avéré techniquement inadapté. Troisièmement, la proximité d'importants distributeurs de SAO dans les zones de libre échange peut rendre difficile l'introduction de ce contrôle en l'absence d'une législation unifiée sur les SAO dans la région, et d'une intégration de ces zones dans l'espace contrôlé.
- c) L'autre défi réside dans le contrôle de la consommation des SAO dans les petits ateliers informels. Le PAC n'a aucun accès direct dans ce secteur du fait qu'il dépend essentiellement de la collaboration et de l'efficacité des autorités nationales respectives ou des associations professionnelles. La situation est particulièrement difficile dans les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe où la plupart des techniciens des ateliers sont des étrangers venant de différents pays, sans connaissance suffisante de la langue arabe et qui travaillent

sur une base contractuelle dans la perspective d'un retour dans leur pays. Cette situation rend énormément difficile toute formation ou sensibilisation sur les objectifs du Protocole de Montréal.

- d) Le quatrième problème réside dans la coordination inadéquate de plusieurs projets d'élimination en ce qui concerne le choix des équipements appropriés, des experts compétents, et du moment opportun dans le processus de mise en œuvre. Il ressort d'un bon nombre de rapports, l'UNO du Koweït l'a d'ailleurs indiqué clairement, que toute divergence dans la fourniture des équipements, le calendrier et l'expertise, entraîne des retards, des contre temps et des problèmes importants susceptibles de compromettre considérablement la mise en œuvre du projet. Tout retard ou perturbation de ce genre, a-t-on souligné, est dû surtout à une absence d'harmonisation des procédures entre toutes les agences impliquées dans la mise en œuvre du même projet.
- e) Quelques pays ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que, après 2010, la réduction des fonds destinés au renforcement des institutions pourrait entraîner une diminution de la capacité des UNO à maintenir la conformité et à respecter les futurs échéanciers de réduction, étant donné que dans certains cas, l'UNO est entièrement financée par le projet de renforcement des institutions.

V. Conclusions et Recommandations

V.1 Conclusions

76. Le PAC a influencé de manière significative, même si cette contribution n'est pas quantifiable, la réalisation de la conformité dans toutes les régions, grâce à son assistance directe à chaque pays, et aux activités visant à résoudre des problèmes communs dans des régions différentes. Son travail a été particulièrement important dans les pays à faible volume de consommation où le PNUE est par ailleurs souvent impliqué dans la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions, et dans plusieurs pays qui ne venaient que de ratifier le Protocole de Montréal tels que l'Afghanistan, le Bhoutan, la Guinée Bissau et le Suriname. C'est ce qui ressort des documents du PNUE et des entretiens avec les administrateurs des bureaux de l'ozone lors des missions d'évaluation. En particulier, l'assistance pour la préparation et la promulgation des législations sur les SAO, l'établissement des systèmes de permis et de quotas, la prévention du commerce illégal des SAO, la mise en œuvre des PGF et des composantes des PGEF, les informations fournies par le Centre d'échange d'informations du PNUE et l'organisation des réunions thématiques et de réseau, ainsi que la coopération intra régionale entre les pays plus expérimentés et ceux moins expérimentés, ou avec les nouvelles Parties au Protocole de Montréal, sont les principaux résultats attestés des activités du PAC. Grâce à l'assistance du PAC, comme en ont témoigné les UNO respectives, plusieurs pays en situation de non-conformité réelle ou potentielle sont retournés à la conformité et ont accéléré l'élaboration et l'approbation de leur législation, y compris le système de permis.

77. D'autres obstacles à la réalisation de la conformité se situent hors de la portée des instruments du PNUE et de ce fait, ne peuvent pas être contrôlés ou même influencés de manière significative par ce Programme. Par exemple, l'instabilité politique ou la guerre civile, la

faiblesse de la volonté politique du pays concerné, les procédures législatives compliquées, les difficultés dans l'exécution des mesures réglementaires, ainsi qu'un secteur informel incontrôlable présentent des défis que le PAC pourrait ne pas être en mesure de relever. Par conséquent, l'évaluation des performances du PAC ne peut pas s'étendre aux domaines au-delà de la sphère d'influence des instruments et des responsabilités spécifiques de ce Programme. Il s'agit après tout d'un programme d'assistance à la conformité et non d'un programme d'assurance de la conformité, et la principale responsabilité pour ce qui est de la réalisation et du maintien de la conformité repose sur les pays. D'une manière générale, les performances en matière de conformité dans les pays visés à l'Article 5 sont satisfaisantes et le nombre de cas de non-conformité décroît rapidement après l'accroissement de courte durée survenant dans l'année du démarrage de la phase de réduction.

78. Les administrateurs des bureaux de l'ozone sont généralement bien informés au sujet du PAC et de ses services dont les contributions ont été évaluées très positivement à travers toutes les régions du réseau. Cette évaluation positive s'étend également aux activités régionales où l'échange d'informations, en particulier lors des réunions thématiques et de réseau a été considéré comme un facteur clé contribuant à l'amélioration de la coopération entre les pays visés à l'Article 5, aussi bien à l'intérieur d'une région donnée, qu'entre les UNO et les autres institutions pertinentes telles que les Douanes, les organisations internationales, régionales ou sous-régionales. Tout cela contribue à créer une synergie d'efforts pour améliorer et accélérer les procédures visant à la réalisation de la conformité aux objectifs du Protocole de Montréal.

79. Il a été prouvé que depuis la création du PAC, des améliorations quantitatives et qualitatives sont intervenues dans les services offerts par le PNUE dans les pays visés à l'Article 5, comparativement au soutien fourni par le PNUE avant l'existence du PAC. Ces améliorations ont été en grande partie dues à la présence dans les régions, d'un grand nombre de cadres possédant des aptitudes professionnelles spécifiques, ce qui a facilité des interactions plus fréquentes et rapides avec les UNO. Pour un programme axé essentiellement sur une assistance de type ``application`` avec peu d'équipements à fournir, l'impact dépend surtout de la motivation, des aptitudes techniques et en communication, ainsi que des initiatives des responsables du PAC. Toute action anormale devrait par conséquent être corrigée rapidement

80. L'Équipe de la région Asie et Pacifique a mis au point un certain nombre d'initiatives telles que la coopération avec les Douanes et d'autres agences d'exécution, qui par la suite ont été mises en œuvre par d'autres régions également. Elle a aussi développé un plan régional de sensibilisation, en collaboration avec le personnel du Bureau de Paris du Centre d'échange d'information du PNUE. D'autres régions pourraient suivre cet exemple. La région Asie a été quant à elle la plus rapide dans l'application des recommandations de l'évaluation 2001 des réseaux régionaux en donnant la priorité aux réunions thématiques. Ces recommandations ont plus tard été appliquées dans les autres régions, sauf en Afrique où la plupart des pays ont préféré suivre le modèle traditionnel de réunions générales et de réunions de suivi intégrant des discussions thématiques. Aussi, l'équipe du PAC pour l'Afrique a joué le rôle de chef de file dans la réalisation d'une législation unifiée et l'établissement de la coopération entre plusieurs organismes régionaux tels que l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et autres, exemple qui a été suivi par l'équipe de l'Asie occidentale avec le Conseil de Coopération du Golfe et la Ligue des États arabes. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

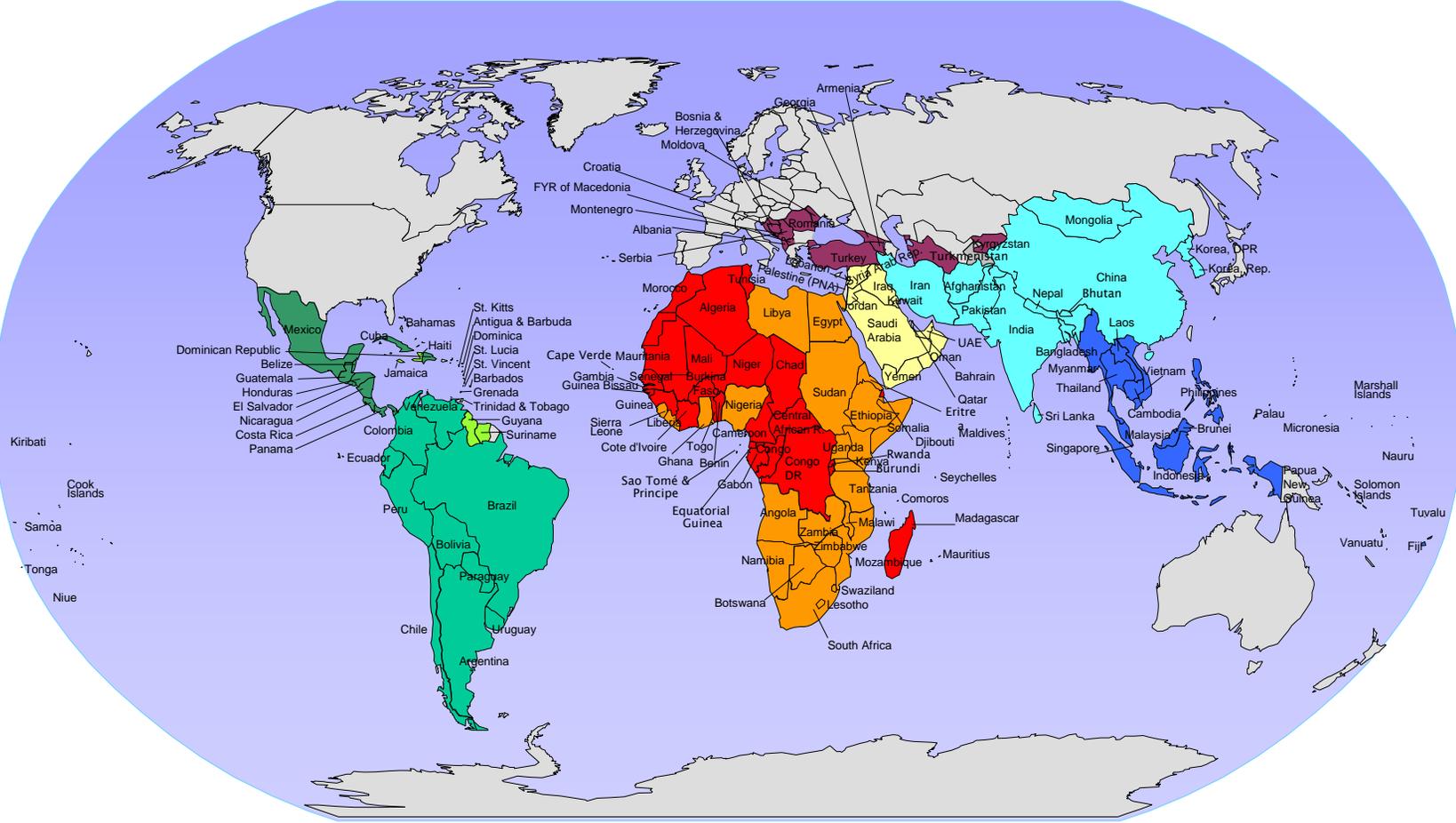
a développé des programmes innovateurs de sensibilisation et organisé les premiers ateliers sur les hydrocarbures, initiative que les autres régions n'ont pas tardé à suivre.

81. Le PNUE invite régulièrement les autres agences en présence dans la même région aux réunions générales de réseau et les équipes du PAC ont, à maintes occasions, fourni de l'aide aux autres agences, en évitant d'une manière générale, toute intervention directe dans les projets mis en œuvre par ces dernières, sauf en cas de demande expresse. Dans toutes les régions d'Asie, d'Europe et dans certaines parties de l'Amérique latine, une bonne collaboration a été instaurée avec l'ONUDI et le PNUD. Cependant, des cas de chevauchement d'activités et des frictions entre les agences ont été signalés, en Afrique notamment. Le PNUE a élaboré une directive pour les interactions avec les autres agences, mais dans la pratique, la coordination de chaque activité mise en œuvre par différentes agences n'a pas toujours été parfaite. D'une manière générale, les initiatives du PNUE ne sont appréciées par les autres agences que si les équipes du PAC les consultent avant toute action, surtout lorsque l'intervention implique une assistance en matière de politique ou technique.

V.2 Principales recommandations

82. Les principales recommandations sont présentées dans le Résumé analytique au début du présent document. D'autres recommandations sur l'aspect opérationnel sont contenues dans les différentes sections de ce texte.

MAP of Article 5 Member Countries in the Regional Networks



Source: UNEP DTIE

Historical Non-Compliance Records by ODS and Regions

Region	Chemical	Non-Compliance With	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Central Latin America	CFC	Freeze	2		1	2				
	CTC	85% Reduction							1	
	Halon	Freeze				1				
			50% Reduction							
	Methyl Bromide	Freeze				3	2	2	2	
			20% Reduction							2
TCA	Freeze									
		30% Reduction								
South Latin America	CFC	Freeze	3	2	1				1	
			50% Reduction						1	
	CTC	85% Reduction							2	
	Halon	Freeze								
			50% Reduction							
	Methyl Bromide	Freeze				1	1	1	1	
			20% Reduction							1
	TCA	Freeze					2	1		
		30% Reduction							1	
Pacific Island Countries (PIC)	CFC	Freeze	3	1		1	1	1		
			50% Reduction							
	CTC	85% Reduction								
	Halon	Freeze								
			50% Reduction							
	Methyl Bromide	Freeze				1	1	1	1	
			20% Reduction							1
	TCA	Freeze								
		30% Reduction								

Source: Article 7 Data; Countries with reported consumption above the reductions step required under the Montreal Protocol are shown as being in non-compliance, although some of them have action plans agreed by the Meeting of the Parties and are considered to be in good standing as long as the targets of their action plans are achieved.

Exemples de réalisations résultant des activités du PAC

Domaines d'activités	Exemples choisis
Assistance directe et spécifique aux UNO et aux organismes gouvernementaux compétents, en particulier aux pays en situation de non-conformité réelle ou potentielle	Efforts couronnés de succès visant à faciliter le retour à la conformité de l'Albanie, du Bangladesh, de Népal et du Pakistan. Assistance spéciale aux nouvelles Parties (Afghanistan, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine et Monténégro) à travers le développement des capacités des parties prenantes nationales et la tenue d'ateliers de formation au haut niveau. Assistance en matière de politiques pour l'Arménie, le Chili, le Guatemala, le Honduras, et le Pérou, pour notamment parvenir à un consensus sur le calendrier d'élimination du BM.
Diffusion d'informations et sensibilisation sur les SAO	Services du Centre d'échange d'informations fournis par le PNUE (pas spécifiques aux régions). En particulier, les informations pour la sensibilisation du public et celles relatives aux technologies de remplacement, les publications y compris le Bulletin ActionOzone, ont été très utiles pour le travail quotidien des UNO. En Asie, un plan d'action pour la sensibilisation est actuellement mis en œuvre par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. La réunion du réseau Europe Asie choisit chaque année, les activités de sensibilisation dans le cadre du programme de travail de la région. Aussi, la page web de la région comporte des documents de réunions, des exposés, des contacts et des liens et enregistre 500 visiteurs par mois.
Assistance pour la préparation des législations sur les SAO à travers le recrutement d'experts étrangers régionaux	Le PAC a joué un rôle de premier plan dans la préparation de l'adoption et de la promulgation des législations et des politiques respectives. Il a aidé le Yémen dans la rédaction et l'amélioration d'une législation générale sur les SAO, fourni l'assistance technique et des directives en matière de politiques à Oman pour la mise à jour de ses réglementations respectives, et aidé le Qatar dans l'amélioration de sa législation sur les SAO. Le PAC a collaboré avec le Secrétariat du CCG à la rédaction des réglementations communes à tous les pays du Conseil. Une assistance importante a également été fournie à l'Albanie et à la Bosnie-Herzégovine pour la préparation et la mise à jour de la législation. Le PAC a aidé la Barbade à organiser un atelier pour la mise en place d'un système de permis, grâce aux conseils et à l'expertise des administrateurs des bureaux de l'ozone de la région.
Mise en œuvre des PGF, PGEF et PNE	Le PAC a contribué de manière significative à la mise en œuvre des PGF ou des composantes des PGF dans plusieurs pays visés à l'Article 5. Il participe de plus en plus à la préparation des PGEF, particulièrement en Afrique et, en collaboration avec l'ONUDI, à la coordination de la préparation des PNE dans plusieurs pays de l'Asie occidentale.
Collaboration régulière et étroite avec les UNO dans le cadre des	Des participants aux réunions thématiques et de réseau organisées dans les régions Asie du sud, Asie occidentale, Europe et Asie

réunions thématiques et de réseau	centrale, et Asie du sud-est et Pacifique, ont accueilli favorablement et évalué positivement l'implication du PAC. Presque 100% des UNO de ces régions ont jugé ces réunions très utiles pour leur travail quotidien. Les UNO mises en place avant 2002 ont observé des améliorations importantes de ces réunions depuis le lancement du PAC en 2002.
Collaboration avec les agences régionales d'exécution des décisions politiques, et initiatives contre le commerce illégal	Intensification de la collaboration avec des organisations régionales et internationales telles que le Bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information de l'Organisation mondiale du commerce ou le Conseil de Coopération du Golfe en Asie occidentale. Institution en Asie d'un Forum régional des partenaires pour la lutte contre le crime environnemental, et du projet « Sky Hole Patching » dont l'objectif est de mettre en place un système de surveillance et d'alerte pour les états membres. L'« Initiative Douanes vertes » reçoit de l'assistance pour le contrôle douanier du commerce illégal à travers des mesures transversales appelant à la collaboration des Secrétariats des autres organisations environnementales internationales. La région Europe et Asie centrale a réalisé un partenariat avec le Bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information de la Communauté des états indépendants (RILO/CIS), le Bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information de l'Europe orientale et centrale (RILO/ECE) et Agence investigation Environnementale (EIA), et mis en place en 2006 un d'accord cadre pour la coopération avec le Bureau régional de liaison pour les enquêtes et l'information et la Communauté des états indépendants(CIS). Des activités communes ont été menées en 2006 et d'autres sont programmées pour 2007.
Promotion de la coopération régionale et sous-régionale, et de la collaboration entre les organisations internationales et/ou régionales. Renforcement et exécution des accords multilatéraux sur l'environnement	Assistance aux organisations sous-régionales pour l'harmonisation des réglementations sur les SAO et des plans d'action sous-régionaux, à travers des consultations régionales tenues en novembre 2004, pour la Communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMA) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Des réglementations ont été adoptées et sont mises en application depuis juillet 2005 et janvier 2006 respectivement. Quant au Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA), des projets de réglementations ont été approuvés en octobre 2006 et l'approbation du Conseil des ministres est attendue. En ce qui concerne la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les efforts sont en cours. Ces résultats constituent les fruits d'efforts coordonnés de l'équipe du PAC et de bureau régional du PNUE.
Encouragement d'une participation plus grande des pays plus avancés de la région, à l'aide aux nouvelles Parties au Protocole de Montréal.	Plusieurs réunions du Groupe de contact se sont penchées essentiellement les aspects de la mise en œuvre, comme par exemple les plans d'élimination des SAO au Kirghizstan, en Géorgie et à la Moldavie. Des consultations sur la conformité ont

	<p>été organisées en Albanie et en Bosnie-Herzégovine avec la collaboration de l'ONUDI. Ces consultations qui ont impliqué la participation active de la Macédoine, portaient sur la réalisation des objectifs de réduction des CFC, l'élaboration d'un plan d'action pour les législations sur les SAO et la mise en œuvre de projet. L'UNO de Colombie a aidé l'UNO du Chili dans la conception des formulaires nécessaires à la mise en application du système d'importation des SAO, et le Panama pour l'institution d'un système d'accréditation des techniciens. L'UNO de Sainte-Lucie a visité Saint-Kitts-et-Nevis pour aider l'administrateur du Bureau de l'ozone dans la préparation du rapport sur le renforcement des institutions. L'Université de Chapingo, Mexique, a aidé les gouvernements du Honduras et du Guatemala dans la recherche de solution aux problèmes du BM. Les experts de la Jamaïque, Trinité et Tobago ont formé des techniciens en réfrigération et aidé à la création d'une association nationale de la réfrigération à Dominique, Barbade, Saint Kitts, et Saint-Vincent et-Grenade.</p>
<p>Coordination entre les équipes régionales du PAC sur les informations relatives au commerce illégal</p>	<p>Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PAC coordonne, en collaboration avec les autres équipes du PAC, en particulier le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, les expéditions apparemment suspectes. Ce suivi a été efficace pour l'Équateur, Dominique et le Panama. Dans le cas de l'Équateur, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PAC a informé le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PAC d'une expédition illégale possible de SAO. L'UNO de l'Équateur a immédiatement été informée par le PAC, ce qui a permis d'intercepter l'expédition à son arrivée à Équateur. Des informations sur le commerce illégal ont également été communiquées par l'Argentine en mars 2006. Ce pays a intercepté un navire transportant 500 kg de HFC en provenance de Chine. Par la suite, des tests ont révélé qu'il s'agissait en fait du HCFC-12 dont l'importation exige un permis.</p>
<p>Intervention directe de l'équipe du PAC et du Directeur régional pour redresser des situations potentiellement difficiles</p>	<p>En ce qui concerne la région Amérique latine et Caraïbes, le Guatemala et le Paraguay constituent des exemples où des d'irrégularités dans la gestion des fonds alloués au renforcement des institutions ont été révélées grâce à la surveillance menée par l'équipe du PAC. Par la suite, le Directeur régional a organisé une discussion au haut niveau pour redresser la situation.</p>

Personnel du PAC et présence dans la région

1. En ce qui concerne les équipes du PAC en Afrique et Asie, il existe : pour l'Afrique, un coordonnateur des réseaux régionaux (CRR) pour le groupe des pays francophones et un autre pour le groupe des pays anglophones; un CRR pour la région Asie du sud-est et Pacifique dont le financement est assuré par la Suède en dehors de sa contribution au MFL, et un autre pour l'Asie du Sud. Dans les deux cas, l'un des deux CRR joue le rôle de chef administratif (l'un pour l'équipe africaine et l'autre pour l'équipe asiatique). Les CRR rendent compte en premier aux directeurs régionaux et en second pour tous, au Responsable principal des affaires environnementales (Chef des réseaux et responsable des politiques) à Paris.

Le réseau Europe et Asie centrale a été créé en 2003 et comprend un CRR de niveau P-3 basé à Paris et dont le supérieur hiérarchique est le Chef des réseaux et responsable des politiques, avec comme adjoint dans ce rôle le chef de la section ActionOzone.

2. Les membres de l'équipe du PAC voyagent très fréquemment et bien que les équipes disposent de leur propre budget pour les déplacements, les plans consolidés des voyages doivent être soumis sur une base mensuelle au directeur régional et ensuite au Responsable en chef des affaires environnementales (Chef des réseaux et responsable des politiques) à Paris qui les autorise de concert avec le directeur de la DTIE du PNUE via le Chef du Programme ActionOzone. Dans ces circonstances, l'on s'attendrait à un manque de souplesse en cas de demande imprévue, et parfois urgente, d'assistance des pays. Cependant, même si pour ces demandes de dernière minute il faut surmonter certains obstacles administratifs, rien ne prouve que cela pose des problèmes sérieux.

3. En 2004/2005, la dotation en personnel et la répartition des équipes du PAC se présentaient ainsi qu'il suit :

Équipe du PAC	Cadres	Services généraux	Nombre de pays
Réseau EAC	1,5	1	13
Bureau régional pour l'Afrique	5	2	53
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	5	2	24
Bureau régional pour l'Asie occidentale	3	2	12
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	4	2	33
Total	18,5	9	135

Source: DTIE du PNUE

4. Il existe un problème de sous effectif dans l'équipe EAC qui est la dernière création du PAC. Cette équipe est basée à Paris et compte seulement 1,5 employés de catégorie P-3 et une secrétaire. Le reste des employés basés à Paris comprend : six cadres, et 6 employés des services généraux affectés essentiellement à la coordination, à l'administration, à la surveillance et à la préparation des rapports, au centre d'échange d'informations et aux activités de développement des capacités. Dans le budget 2007 du PAC approuvé à la 50^e réunion du Comité exécutif, neuf

Annexe IV

postes de cadres et 8 postes d'employés de soutien ont été créés pour l'équipe de Paris, incluant le personnel de l'EAC. Alors qu'en 2006 ces postes étaient tous pourvus, il existe maintenant un poste de cadre et un poste d'employé de soutien qui sont vacants.

5. Plusieurs employés de la CRR et autres cadres des équipes régionales du PAC sont d'anciens administrateurs des bureaux de l'ozone et en tant que tels, possèdent une expérience professionnelle et des connaissances de première main sur les conditions spécifiques de leurs pays respectifs et sur la mise en application du Protocole de Montréal

Budget du PAC

1. Le budget de base est utilisé pour les dépenses en personnel (traitements) des 39,5 membres actuels de personnel et couvre plus de 570 services de conformité spécifiques offerts aux pays. Il convient de mentionner que le PAC met en œuvre un nombre important de projets de renforcement des institutions pour lesquels il ne reçoit pas de frais d'appui. Par ailleurs, le PNUE reçoit 13% de coûts d'appui pour la préparation et la mise en œuvre des PGF et des PGEF pour lesquels l'ONUDI et le PNUD ne reçoivent que 9% ou 7,5%.

2. Pour l'année 2006, les fonds approuvés et décaissés effectivement se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau 2 : Composantes du budget du PAC pour 2006		
Composantes	Budget approuvé	Dépenses réelles
Cadres	3 401 000	3 692 904
Personnel général - service	968 000	912 354
Déplacements	674 000	628 886
Sous-contrats (avec les organismes de soutiens)	361 000	336 146
Sous- Contrats (à des fins commerciales)	387 000	312 805
Réunions		1 054 980
Matériel durable	52 000	26 143
Matériel non- durable	75 000	47 761
Location	467 000	407 876
Maintenance	55 000	15 579
Coûts des rapports	94 000	61 473
Communications	280 000	273 093
Dépenses de réception	0	0
Total des coûts directs des projets	7 770 000	7 770 000
Coûts d'appui aux programmes (8%)	621 600	621 600
Total	8 391 600	8 391 600

Source: Rapport périodique du PNUE pour 2006

3. Le PNUE a également obtenu des financements des agences bilatérales en plus de leur contribution au Fonds multilatéral, par exemple : de la Finlande pour la ratification du Protocole de Montréal par les nouvelles Parties, de l'Espagne pour deux projets du bromure de méthyle en Amérique centrale, et de la Suède pour les activités du réseau régional de Asie du sud-est et Pacifique. Cette contribution supplémentaire qui avait été instituée avant la création du PAC se poursuit dans le cas de la Suède.

Préparation et Mise en œuvre des plans et des projets d'élimination

1. Dans la région Asie du sud-est et Pacifique, les projets de renforcement des institutions sont mis en œuvre par le PNUE dans six pays (sur un total de 11), et six pays ont bénéficié de l'assistance du programme du PAC pour la mise en œuvre des PGF ou des composantes des PGF. En ce qui concerne Fiji et Myanmar, toutes les composantes du PGF ont été développées et/ou mis en œuvre dans le cadre du PAC. Dans la région Asie du sud, le PNUE assure la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions dans huit pays (sur un total de 13) et des composantes de PGF dans sept pays. Outre la formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération, le PAC a fourni de l'aide pour la mise en place de l'unité de gestion de projet, la surveillance, la formation en matière d'élaboration de politiques et de l'application de la loi, ainsi que l'assistance technique pour l'élimination des CFC, la récupération et le recyclage, l'élimination du bromure de méthyle et de CTC.

2. En Asie occidentale, le PNUE est responsable de la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions dans trois pays sur huit (Bahreïn, Yémen, Kuwait). Il est également chargé de la mise en œuvre des PGF ou des composantes des PGF au Yémen, en République syrienne arabe et au Kuwait où l'achèvement des projets a été retardé en raison des problèmes dans d'autres activités ou dans des composantes de PGF mises en œuvre par d'autres agences, une faiblesse attribuable à une coordination insuffisante entre les agences d'exécution. Le PAC a également fourni une assistance déterminante au nouvel administrateur du bureau de l'ozone de Bahreïn afin de lui donner les moyens de remplir efficacement ses fonctions en vertu du Protocole de Montréal. Le PNUE, en collaboration avec le PNUD, a présenté un PGEF pour Bahreïn, et en collaboration avec l'ONUDI, coordonné la soumission du PNE pour l'Arabie Saoudite et le Yémen, ainsi que les PGEF du Kuwait et de Qatar. Il a également encouragé les échanges d'expériences entre les pays de la région, lors de la mise en œuvre des PGEF et des PGF. Le PAC a aussi encouragé et fourni de l'assistance en matière de politiques au niveau des décideurs, pour la ratification des amendements au Protocole de Montréal, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ozone. L'accélération de la ratification se poursuit aussi à travers la collaboration avec le Secrétariat du CCG (le processus est encore en cours pour deux Parties en ce qui concerne le Protocole de Montréal, et pour sept pays dans le cas des amendements de Beijing). En outre, grâce au Secrétariat de l'ozone, le PAC maintient une bonne collaboration avec les autorités iraqiennes, en vue de faciliter l'adhésion de l'Irak au Protocole de Montréal et la création d'un bureau de l'ozone.

3. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le PNUE a joué un rôle clé dans la préparation des programmes de pays et entreprend également la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions dans 22 pays, 12 desquels se trouvent dans les Caraïbes. Outre la rédaction de 13 PGF en 2006, le PAC a joué un rôle déterminant dans la préparation des PGEF dans 14 pays, en collaboration avec les autres agences d'exécution et bilatérales. Le PAC a également fourni de l'assistance technique pour le TCA à 11 pays, pour le BM à 12 pays et à un pays pour le halons (HAITI). Les réunions générales de réseau organisées en 2005 ont discuté et examiné en particulier la collecte des données et l'élimination du CTC et du TCA, ce qui a conduit à la fourniture de l'aide à cinq pays de la région des Caraïbes pour trouver des solutions avec la collaboration de l'University of the West Indies

4. Dans les pays africains Anglophones, 27 projets de renforcement des institutions ont été approuvés en vue de la mise en œuvre par le PNUE et 48 dans les pays francophones, (incluant les renouvellements). Depuis l'achèvement de neuf PGF en 2006, le PAC joue un rôle de premier plan dans la préparation des PGEF dans plus de 20 pays africains, afin de répondre aux besoins d'élimination de la région après 2007, en partie avec la collaboration des autres agences d'exécution et bilatérales. Il convient de noter qu'il existe une différence marquée entre les deux sous-composantes du réseau africain, où par exemple 230 projets totalisant sept millions \$US ont été approuvés en vue de la mise en œuvre par le PNUE en Afrique francophone, comparativement à 103 projets pour un financement de 3,2 millions \$US pour l'Afrique anglophone. Au cours des dix dernières années, sauf en ce qui concerne l'année 2000, le nombre de projets approuvés dans la région francophone a toujours été de loin supérieur à celui des projets de la partie anglophone, exception faite des projets du BM. Aussi, aucune activité de préparation n'a été menée de 1998 à 2004.

5. Dans la région Europe Asie centrale, le PNUE est responsable des projets de renforcement des institutions dans six pays du réseau. En outre, le PNUE fournit de l'aide à quatre pays en transition économique financés par le FEM, et à un projet « hybride » en Arménie où le financement est assuré par le FEM pour le projet de renforcement des institutions de ce pays visé à l'Article 5. Outre l'administration de ces projets, le PAC fournit régulièrement des conseils en matière de politique sur le fonctionnement des UNO (exemple, la collecte et la vérification des données, la communication des données, la planification du travail de routine, la révision et la mise à jour de la législation, l'organisation des campagnes de sensibilisation, etc.). Dans quatre pays, le PNUE a aidé à la formulation et à la mise en œuvre réussie des composantes ne portant pas sur des investissements des PGF/PGEF (Albanie et Kirghizstan) et des mises à jour des PGF (Géorgie et Moldavie). Ces activités consistaient à organiser des ateliers de formation sur les bonnes pratiques pour les techniciens en réfrigération et de formation des agents des douanes en utilisant l'approche « formation des formateurs » par laquelle les personnes ayant reçu la formation au cours de la phase 1, vont faire la formation lors des ateliers de formation de la phase 2. Deux PGEF ont été développés (Moldavie et Kirghizstan) tandis que deux autres sont prévus (Arménie et Turkménistan). Pour ce qui est des mises à jour des PGF et des PGEF, le PNUE collabore avec le PNUD à la préparation et à la mise en œuvre des PGEF.

Activités des réseaux régionaux

1. Dans la région d'Asie, au cours d'une réunion Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique/CAP (ROAP/CAP) organisée en août 2005 à Bangkok, il a été décidé de créer un Forum régional des partenaires pour la lutte contre le crime environnemental, afin d'assurer une meilleure coordination de l'exécution des politiques dans la région. Certaines nouvelles Parties telles que le Pakistan et Bhutan ont largement mis à profit l'expérience des autres Parties ayant bénéficié de l'aide du PAC. Dans le cadre de l'assistance fournie par ce programme, un accord bilatéral a été conclu entre les Maldives et Sri Lanka permettant au premier d'importer du CFC de Sri Lanka tout en évitant tout risque de non-conformité. Le PAC a également facilité le dialogue entre la Mongolie et la Chine en septembre 2005, afin de renforcer la lutte contre le commerce illégal des SAO. En ce qui concerne le Bangladesh, le CAP a facilité la coopération avec l'Inde dans la prévention du commerce illégal des SAO.

2. Dans la région Afrique, l'équipe du CAP a organisé des visites à partir des pays voisins aux nouvelles Parties ou aux pays dont les administrateurs des bureaux de l'ozone sont des nouveaux, afin d'accélérer la préparation et la mise en œuvre des programmes de pays et des PGF. La coopération sud-sud a permis de mettre un terme à l'exportation des réfrigérateurs usagés à base de CFC d'Afrique du Sud au Malawi et un accord formel a été conclu par les UNO pour les échanges d'expériences et le renforcement du contrôle des importations et des exportations.

3. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, de nombreux cas de coopération sud-sud ont été enregistrés. En Jamaïque et à Trinité et Tobago par exemple, des experts en réfrigération ont facilité la formation des techniciens et la création d'associations nationales de la réfrigération dans plusieurs pays des Caraïbes. Des experts mexicains ont aidé le Nicaragua dans la classification et l'installation d'équipements de récupération et de recyclage et l'Uruguay pour l'organisation d'une exposition sur les produits de remplacement des CFC à l'attention de secteur commercial. L'UNO de la Colombie a aidé son collègue du Chili pour la conception des formulaires nécessaires à la mise en œuvre du système de permis; les UNO et les responsables des douanes de Saint-Vincent-et-Grenadines et du Suriname, ont visité Trinité et Tobago pour une formation sur la gestion quotidienne des projets du Fonds multilatéral. Le PAC a également fourni de l'assistance à la Barbade pour l'organisation d'un atelier, avec la contribution des administrateurs des bureaux de l'ozone des autres pays, consistant à fournir des conseils sur la mise en place d'un système de permis. Aussi, le CAP contribue au développement des capacités et au renforcement des institutions en organisant des ateliers sous-régionaux, des réunions thématiques et des visites dans les pays.

4. Le site web de la région EAC comporte une page sur l'assistance inter pays. L'administrateur du bureau de l'ozone de l'ex République yougoslave de Macédoine a assuré la formation de la nouvelle UNO de Bosnie-Herzégovine et, en collaboration avec une délégation des douanes, a visité l'Albanie pour renforcement de la mise en application du système de permis. La Géorgie a aidé l'Arménie pour la formation sur le BM, tandis que le Kirghizstan a fourni de l'assistance au Turkménistan pour la vérification des données et la mise à jour de sa stratégie, suite à son intégration sur la liste des pays visés à l'Article 5. La Serbie et l'ex République yougoslave de Macédoine assistent actuellement la Macédoine pour le démarrage de la préparation du programme de pays/PGEF et la collecte des données.

5. La coopération entre les pays visés à l'Article 5 et ceux qui ne sont pas visés par cet article varie d'une région à l'autre. Dès sa création en 1992, la région Asie du sud-est et Pacifique a été soutenue par L'Agence suédoise de développement international (Sida). Le réseau a été approuvé en 1997 sous forme de projet par le Comité exécutif et SIDA a joué depuis ce temps, un rôle crucial pour la promotion de la coopération, les échanges d'expériences et d'informations entre les pays de cette région, en étroite collaboration avec le PAC. Dans des discussions avec plusieurs administrateurs des bureaux de l'ozone de la région Amérique latine et Caraïbes, l'accent est mis sur les avantages de la coopération avec les pays non visés à l'Article 5, en particulier les États-Unis et le Canada, pour ce qui a trait à la formation, aux missions d'experts sur les questions techniques et aux informations utiles sur la législation et la prévention du commerce illégal.

6. Dans la région de l'Asie occidentale, la plupart des pays ont indiqué l'inexistence de coopération entre eux et les pays non visés à l'Article 5, en dehors de la présence occasionnelle des représentants de ces derniers dans les réunions régulières de réseau, et de certains experts de ces pays travaillant sous contrats dans le cadre des missions spécifiques. La Syrie a fait savoir que certains des projets ont été mis en œuvre en collaboration avec l'Allemagne et la France, et le Yémen a parlé de la collaboration avec le GTZ allemand pour l'élimination du MB dans la fumigation du sol, et pour la collecte des données sur les utilisations des halons. L'Asie occidentale a quant à elle, instauré un système de coopération sous la forme d'un mémorandum d'entente; les activités avec la Société américaine des ingénieurs en chauffage, réfrigération et climatisation (ASHRAE) dans le domaine des frigorigènes, sont très demandées dans la région.

7. Dans le réseau Europe et Asie occidentale (EAC), certains pays de l'Asie centrale ont rapporté un certain degré de coopération avec la Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan, pays non visés à l'Article 5, dans le domaine de la lutte contre le commerce illégal. Le réseau EAC a été créé grâce au soutien politique et financier de la Hongrie, de la République slovaque et de la République tchèque. La Suède met en œuvre des projets dans plusieurs pays, comme par exemple la Serbie. Les réunions du réseau sont habituellement financées par les pays non visés à l'Article 5, y compris la Commission européenne et les pays en transition économique. La République tchèque a accueilli une réunion thématique sur la gestion des halons incluant une visite de la banque nationale de halons, et a contribué à la réunion, financièrement et en nature.

8. Dans le réseau Afrique francophone, dix pays ont déclaré avoir bénéficié de manière significative des échanges d'expériences avec des pays non visés à l'Article 5. Les membres des deux réseaux africains ont indiqué avoir obtenu de l'aide des experts sur des questions d'ordre technique, la sensibilisation, les questions liées à la législation et au commerce illégal, et sur la préparation et la mise en œuvre des projets. En particulier le GTZ allemand, et dans une moindre mesure la France, ont été très présents dans la région, à travers la mise en œuvre de nombreux projets, ou la participation régulière aux réunions du réseau.

Centre d'échange d'information et Activités régionales de sensibilisation

1. Les principaux services offerts par le Centre d'échange d'informations sont les suivants: les matériels développés dans le cadre de la campagne de sensibilisation générale Ozzy Ozone; les outils didactiques; le Bulletin ActionOzone, et d'autres documents visant à promouvoir la sensibilisation du public en général sur les questions liées à l'ozone; la fourniture d'informations spécifiques aux UNO et aux autres parties prenantes pertinentes des pays concernés. Les matériels OzzyOzone comprennent : les vidéos, les bandes dessinées, les messages publicitaires télédiffusés et radiodiffusés, et un site web Ozzy. D'après une évaluation interne du PNUE, ces matériels ont été jugés très utiles, et assez utiles par la très grande majorité des UNO de 101 pays où le questionnaire a été rempli. En particulier, les vidéos et les bandes dessinées ont été jugées très utiles par les personnes sondées. Un seul pays, la Thaïlande, a répondu « pas utile » du fait que son pays a créé son propre logo de l'ozone appelé « Mr Ozone ». 26 pays sur 101 ont indiqué qu'ils ont traduit les matériels Ozzy en langue locale et neuf pays ont fait savoir qu'ils ont créé de nouveaux objets en s'inspirant des matériels du PNUE. Tels sont les bons exemples d'utilisation au niveau local, des matériels d'information développés au niveau central en les traduisant et en les adaptant, comme l'avait recommandé l'évaluation de 2002 des services du Centre d'échanges d'information.

2. Les outils didactiques destinés aux écoles primaires et secondaires ont été jugés très utiles respectivement par 79 et 77 des 101pays. Bon nombre de pays ont exprimé la nécessité de nouvelles éditions des bandes dessinées et de dessins animés d'Ozzy. Les jeux vidéo et les porteurs ont été jugés moyennement ou très moyennement utiles par plus de la moitié des pays sondés. Les outils d'apprentissage en ligne, les programmes radiodiffusés, les services du courrier électronique ont été jugés moins utiles. Le Bulletin ActionOzone, sorte de produit phare des services du Centre d'échanges d'information du PNUE, a été reformulé de manière à présenter les dernières nouvelles régionales sur la conformité. Des sections ont été créées pour chaque réseau régional et la responsabilité du contenu a été confiée aux coordonnateurs de réseaux pour leur page respective. Le Bulletin ActionOzone a été jugé très utile pour le travail quotidien des UNO, par la plupart des pays

3. Les coûts de la traduction à être utilisés par les équipes régionales du PAC ont été institués dans le budget du PAC pour la traduction des matériels considérés prioritaires par les pays membres d'un réseau donné. Une assistance spéciale a été instituée et consiste pour les pays lusophones en un programme d'assistance bilatérale du Portugal, et pour les pays russophones, en la publication en russe, d'une version du Bulletin ActionOzone et d'autres documents pertinents tels que le Manuel de formation en douanes. En outre, quatre modules et plus de 10 documents clés sont actuellement traduits en russe dans le cadre d'un autre projet approuvé pour des traductions en langue russe. Cependant, les fonds destinés à ce projet sont désormais épuisés et l'on craint un manque de financement pour ces traductions en russe en 2008. Toutes les traductions ont été coordonnées et éditées pour la qualité par les UNO (Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie, Kirgizstan, Moldavie, Turkménistan). Cette approche s'est avérée rentable et a facilité l'implication des pays.

4. Depuis 2004, l'équipe du PAC de la région Asie et Pacifique a développé et mis en œuvre un plan d'action régional de sensibilisation pour les régions Asie du sud, Asie du sud-est et Pacifique, avec l'aide du Bureau de Paris et sur la base de *la Stratégie de communication pour la conformité globale au Protocole de Montréal*. D'autres équipes régionales pourraient

Annexe VIII

développer des plans d'action similaires. Parmi les résultats de ces initiatives, l'on peut citer : l'utilisation d'Ozzy Ozone comme magazine dans les avions, les adaptations locales et la traduction de ce personnage en langues locales, la mise au point de nouvelles fiches d'information, l'institution en juillet 2007 d'un jeu concours régional, la mise en place d'une Base des données régionale sur l'information relative à la récupération, la conversion et le recyclage, et d'une base des données pour les UNO et les techniciens qui sera disponible à travers le site web ActionOzone. Le Guide réalisé par l'équipe du PAC d'Asie et Pacifique sur le Protocole de Montréal est un outil très utile pour la formation des nouveaux administrateurs des bureaux de l'ozone.

5. La région de l'Asie occidentale a mis au point ses propres matériels et outils de sensibilisation qui semblent utiles pour les autres régions également. Dans le cadre du programme régional de sensibilisation, le PAC a collaboré avec le Kuwait à la production de cinq messages publicitaires en bandes dessinées télédiffusés sur les principaux secteurs concernés par les SAO. Ce produit a été bien accueilli et diffusé à travers la télévision par plusieurs pays. Le PAC a collaboré avec le Liban pour la production d'un Guide du maître et d'un CD, matériels qui ont fait l'objet d'une large diffusion dans les écoles de la région. L'Équipe du PAC a également mis au point un outil simplifié pour les agents des douanes. Cet outil a été traduit dans les différentes langues de travail des Nations Unies et est actuellement très utilisé par les autres régions. Étant donné l'importance de la langue arabe pour la transmission de tout message en Asie occidentale, le PAC a traduit et produit plusieurs documents techniques et de sensibilisation d'ActionOzone et les a distribués à la plupart des parties prenantes. Un projet est en cours d'élaboration pour les étudiants du niveau de la licence en génie et a pour objet un cours spécial sur la gestion des SAO et sur d'autres questions environnementales. Ce cours est préparé dans le cadre d'une initiative commune impliquant le PAC, le ROWA, l'Université américaine de Bierut et l'université du Kuwait.

6. Le site web de la région EAC a été créé au début de 2006 comme plate-forme régionale d'information pour faciliter l'organisation des réunions, consigner les activités du réseau EAC et permettre l'accès aux documents des réunions, aux présentations, aux contacts et aux liens. Ce site reçoit en moyenne 500 visiteurs par mois.
